



UNIVERSITÉ DU BURUNDI
INSTITUT DE PEDAGOGIE APPLIQUEE
Département de kirundi-kiswahili

Linguistique générale (KSW1101) : 1^{ère} année de bachelier

Volume horaire : 60h (Théorie : 45h + TP : 15h)

Syllabus de l'ECUE

Par

Pr Epimaque NSHIMIRIMANA

Année académique : 2025-2026

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	6
CHAPITRE 1 : LINGUISTIQUE, UNE SCIENCE THEORIQUE ET EMPIRIQUE	7
1.1. Notion de linguistique	7
1.1.1. Définition et vocation scientifique de la linguistique	7
1.1.2. Domaine, matière et objet de la linguistique contemporaine	8
1.1.3. Linguistique et grammaire.....	9
1.1.3.1. Grammaire traditionnelle.....	9
1.1.3.2. Linguistique versus grammaire	10
1.2. Branches de la science linguistique	11
1.2.1. Linguistique interne.....	11
1.2.1.2. Linguistique générale	12
1.2.1.3. Linguistique historico-comparative.....	12
1.2.1.3.1. Linguistique comparée	13
1.2.1.3.2. Linguistique historique	14
1.2.1.4. Linguistique typologique.....	14
1.2.1.5. Linguistique appliquée	14
1.2.1.6. Linguistique contrastive	15
1.2.2. Linguistique externe	15
1.2.2.1. Psycholinguistique.....	15
1.2.2.2. Sociolinguistique	15
1.2.2.3. Stylistique	16
1.2.2.4. Dialectologie	16
1.2.2.5. Sémiologie/sémiotique	16
1.2.2.6. Analyse du discours.....	17
1.2.2.7. Ethnolinguistique.....	17
1.2.2.8. Neurolinguistique	17
CHAPITRE 2 : BREVE HISTOIRE DE LA LINGUISTIQUE	18
2.1. Grammaire traditionnelle.....	18
2.1.1. Antiquité.....	18
2.1.1.1. Les Chinois.....	18
2.1.1.2. Les Hindous.....	18
2.1.1.3. Les Grecs.....	19
2.1.1.4. Les Romains	20

2.1.1.5. Les Arabes	20
2.1.1.6. Les Juifs.....	20
2.1.2. Moyen-âge et renaissance.....	20
2.1.3. Le XVII ^{ème} siècle	21
2.2. Période comparatiste : le XIX ^{ème} siècle	21
2.2.1. Philologie comparative.....	21
2.2.2. Loi de Grimm	22
2.2.3. Néogrammairiens	23
2.3. Structuralisme de Ferdinand de Saussure.....	24
CHAPITRE 3 : PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LINGUISTIQUE MODERNE.	26
3.1. Langage = langue + parole	26
3.1.1. Langue et parole	27
3.1.2. Compétence et performance	28
3.1.3. Langue et discours.....	29
3.2. La langue est un système.....	30
3.2.1. Notions de système et structure.....	30
3.2.2. Signe linguistique	32
3.2.3. La langue est une structure hiérarchisée.....	34
3.2.4. Rapports syntagmatiques et paradigmatiques.....	34
3.3. Synchronie et diachronie	36
3.4. Principe d'immanence	37
CHAPITRE 4 : TENDANCES DE LA LINGUISTIQUE MODERNE	39
4.1. Courants de la linguistique américaine.....	39
4.1.1. L'hypothèse Whorf-Sapir.....	39
4.1.2. Distributionnalisme	40
4.1.3. Grammaire générative et transformationnelle	41
4.2. Courants de la linguistique structurale européenne	43
4.2.1. Ecole de Prague	43
4.2.2. Ecole de Copenhague	43
4.2.3. Fonctionnalisme	43
4.2.4. Psychomécanique du langage.....	45
4.3. Théorie de l'énonciation.....	46
CHAPITRE 5 : PHONETIQUE, PHONOLOGIE ET MORPHOPHONOLOGIE.....	47
5.1. Phonétique et phonologie	47
5.1.1. Phonétique <i>versus</i> phonologie.....	47

5.1.2. Nature et fonctions des productions phoniques.....	49
5.1.2.1. Son et phonème	49
5.1.2.2. Fonctions des productions phoniques.....	50
5.1.3. Inventaire des phonèmes	51
5.1.4. Distribution des phonèmes	52
5.1.5. Prosodie ou domaine suprasegmental.....	52
5.1.5.1. Syllabe	53
5.1.5.2. Traits suprasegmentaux	54
5.1.5.2.1. Accent.....	54
5.1.5.2.2. Ton.....	54
5.1.5.2.3. Quantité linguistique	54
5.1.5.2.4. Intonation.....	54
5.2. Morphophonologie	55
5.2.1. Assimilation et dissimilation	55
5.2.2. Umlaut et ablaut	56
5.2.3. Intersion et métathèse	57
5.2.4. Troncation et insertion phonémiques	57
CHAPITRE 6 : MORPHOLOGIE ET SYNTAXE.....	59
6.1. Morphologie	59
6.1.1. Double articulation du langage.....	59
6.1.2. Unités morphologiques.....	60
6.1.2.1. Identification des morphèmes.....	60
6.1.2.2. Morphème zéro et morphe.....	61
6.1.2.3. Allomorphes	62
6.1.3. Procédés morphologiques.....	63
6.1.4. Typologie morphologique des langues.....	63
6.2.1. Notion de phrase.....	65
6.2.1.1. Essai de définition	65
6.2.1.2. Constituants de la phrase	66
6.2.1.3. Représentation de la phrase	67
6.2.2. Catégories syntaxiques	68
6.2.2.1. Catégories principales	68
6.2.2.2. Principales parties du discours	69
6.2.3. Principales fonctions syntaxiques dans la phrase	69
6.2.3.1. Fonction du verbe	69

6.2.3.2. Fonctions syntaxiques du constituant nominal	69
6.2.3.2.1. Le sujet	70
6.2.3.2.2. L'objet (direct).....	70
6.2.3.2.3. Le datif	70
6.2.3.2.4. L'oblique	71
CHAPITRE 7 : SEMANTIQUE ET LEXICOLOGIE	72
7.1. Notions élémentaires de sémantique	72
7.1.1. Développements de la sémantique	72
7.1.2. Référent, sens et signification.....	73
7.1.2.1. Le référent	73
7.1.2.2. Sens et signification.....	73
7.1.3. Dénotation, désignation et connotation	74
7.1.4. Notion de sème	74
7.1.4.1. Statut du sème	74
7.1.4.2. Analyse sémique.....	76
7.2. Lexicologie	76
7.2.1. Lexicologie vs lexicographie.....	77
7.2.2. Lexique <i>versus</i> vocabulaire	77
7.2.3. Unités lexicologiques	78
7.2.3.1. Le mot.....	78
7.2.3.2. La lexie	80
7.2.3.3. Le lexème et le vocable	80
CONCLUSION	82
REFERENCES.....	83

Description du cours

Le cours consiste à introduire les généralités de la science linguistique (définition, branches, distinction avec la grammaire, principes fondamentaux). Ainsi, il met l'accent particulier sur les traits caractéristiques des différents domaines (phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique/lexicologie, pragmatique) de la linguistique, les différents concepts clés utilisés en linguistique et les liens qui existent entre ceux-ci.

Objectif général du cours

Décrire la linguistique en tant que science, ses différents domaines et les notions de base utilisées dans cette discipline.

Objectifs spécifiques

Ce cours poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ définir la linguistique, son objet, ses domaines et ses principes fondamentaux ;
- ✓ présenter les concepts de base utilisés en linguistique et établir des relations entre eux par domaine de cette science ;
- ✓ distinguer les différents niveaux de la linguistique : phonétique et phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique.

Mode d'enseignement

- ✓ Présentation Power Point
- ✓ Syllabus : copies disponibles au S.P.L.U.

Mode d'évaluation

- ✓ Travaux pratiques (40%)
- ✓ Examen final (60%)

INTRODUCTION GENERALE

La linguistique est une discipline restée pendant longtemps confondue dans la masse hétéroclite des sciences humaines et sociales. Dans ces conditions, la linguistique n'a pu peser sur la culture avec autant de densité que d'autres sciences non moins jeunes telles que la psychologie, la sociologie ou l'histoire. C'est là que, faute de se doter de sa propre autonomie méthodologique, elle essayait de trouver des modèles explicatifs pour les objets qu'elle poursuivait. Ce n'est qu'à la faveur de l'éclatement général de la science humaine opérée dès le début de l'époque contemporaine, qu'elle a été en mesure de se définir une identité propre. Néanmoins, certains cadres culturels avaient essayé déjà avant la date de la naissance de cette science de prendre conscience du pouvoir de la langue. Ce réflexe doit surement beaucoup aux contacts avec des locuteurs étrangers par lesquels les sujets découvraient par curiosité naturelle les clivages avec d'autres parlers environnants.

Une fois née comme science autonome, la linguistique connut un développement parallèle à celui des autres sciences et se nourrit occasionnellement de leurs méthodes ; quelques fois, elle en fournit elle-même. Aujourd'hui, bien que cette science soit encore jeune, elle a réussi depuis Ferdinand de Saussure à définir sa méthode et son objet. Les preuves de ses assises sont fournies entre autres par les branches qu'elle a déjà engendrée telles que la sémiotique, la stylistique, la sociolinguistique, la psycholinguistique et certaines sont mêmes partagées avec les autres sciences.

Dans ce cours de *Linguistique générale*, nous mettrons un accent particulier sur la présentation des différents domaines de la linguistique générale. Définir la linguistique (et éventuellement son objet, ses domaines et ses principes fondamentaux) en tant que fruit d'une longue évolution à travers des siècles, définir les concepts de base utilisés en linguistique générale et établir des relations entre eux par sous-domaine de cette science sont les objectifs de ce cours.

Pour atteindre ces différents objectifs, le point de vue qui sera adopté évitera de plonger dans les discussions portant sur l'origine du langage. En effet, les structuralistes y ont vu un problème insoluble en raison de l'absence de témoignages aux époques les plus reculées de l'humanité et en raison des divergences religieuses ou philosophiques qui s'expriment à ce sujet.

CHAPITRE 1 : LINGUISTIQUE, UNE SCIENCE THEORIQUE ET EMPIRIQUE

La linguistique est une discipline dont le but est de donner des descriptions et des explications des faits de langue. Ainsi, la réflexion linguistique porte sur la description et la comparaison des langues ainsi que sur les applications de la linguistique dans un certain nombre d'activités. C'est à partir de la spécialisation de cette réflexion linguistique en différents domaines que l'on retrouve la place de la linguistique générale par rapport à la science linguistique.

1.1. Notion de linguistique

1.1.1. Définition et vocation scientifique de la linguistique

La linguistique peut être définie comme une science de la langue, des langues ou du langage ; elle a pour objectif de donner une image aussi exacte que possible de tous les aspects de la langue ou des langues étudiées sans en privilégier aucun. Ainsi, la linguistique devient une science dont le but est d'étudier l'exercice du langage (faculté humaine de communiquer à l'aide d'un système de signes articulés par l'appareil vocal). Mounin (1974 : 204-205) définit la linguistique de la manière suivante :

Science du langage, c'est-à-dire étude objective, descriptive et explicative de la structure, du fonctionnement (linguistique synchronique) et de l'évolution dans le temps (linguistique diachronique) des langues naturelles humaines. [Elle] s'oppose ainsi à la grammaire (descriptive et normative) et la philosophie du langage (hypothèses métaphysiques, biologiques, psychologiques, esthétiques sur l'origine, le fonctionnement, la signification anthropologiques possibles du langage).

Selon Martinet (1970 : 6), « une étude est dite scientifique lorsqu'elle se fonde sur l'observation des faits et s'abstient de proposer un choix parmi ces faits au nom de certains principes esthétiques et moraux ». Ainsi, la linguistique présente un caractère scientifique (i) dans la mesure où les linguistes ne portent aucun jugement de valeur sur les langues et sur les personnes qui les parlent, (ii) dans la mesure où les linguistes sont désintéressés et (iii) dans la mesure où les linguistes cherchent à expliquer les faits observés en s'appuyant sur le principe de causalité. La linguistique, tout comme l'anthropologie sociale fait partie des sciences des cultures. En effet, les sciences des cultures s'opposent aux sciences exactes ou mieux encore aux sciences de la nature par le fait que les phénomènes culturels varient dans le temps et dans l'espace tandis que les phénomènes naturels sont censés valoir sous toutes les latitudes et à toute époque.

La vocation scientifique de la linguistique implique que plusieurs conditions soient remplies. Tout d'abord, elle implique une délimitation de son objet : les langues. Ensuite, elle implique que l'on adopte une façon de considérer cet objet. Enfin, elle implique que l'observation des faits de langue (récolte et interprétation) soit conduite selon une méthode et des techniques clairement exposées, transmissibles d'un chercheur à l'autre et justifiées par rapport à de grands principes. Le linguiste non seulement observe minutieusement les faits de langue mais encore il tente de les expliquer et, finalement, il les étiquette.

Depuis quelques dizaines d'années, on parle de théorie en linguistique. Toutefois, une théorie n'est pas une simple construction de l'esprit, c'est-à-dire une spéculation. C'est une construction de l'esprit qui doit remplir trois conditions. Premièrement, une théorie ne doit pas comporter d'idées contradictoires : c'est le **critère de cohérence interne**. Par exemple, on ne peut pas définir une unité minimale significative comme présentant une forme et un sens et postuler que certaines d'entre elles sont dépourvues de forme. Deuxièmement, une théorie doit rendre compte du plus grand nombre possible de faits observés : c'est le **critère d'adéquation à la réalité que l'on tente péniblement de décrire**. Troisièmement, une théorie doit être la plus simple possible (**critère de simplicité**) une fois satisfaits les critères précédents de cohérence interne et d'adéquation à la réalité.

1.1.2. Domaine, matière et objet de la linguistique contemporaine

La vision classique de l'étude du langage consiste à dire que le linguiste a pour objet de description les langues naturelles, dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace, dans la mesure où son travail consiste non seulement à décrire une langue particulière, mais surtout à décrire l'ensemble des variétés de langues qui sont parlées dans le monde. Dans le temps aussi, car les processus de changement dans la formation des langues, et dans leurs évolutions, sont fondamentaux pour comprendre en quoi consiste les langues naturelles. Bien que cette réponse à la question de l'objet de description du linguiste puisse sembler a priori acceptable, elle n'a pas été retenue par la linguistique contemporaine. Celle-ci s'est donné en effet un objet plus abstrait, mais de portée générale, à savoir que le linguiste ne décrit pas les langues, mais la connaissance que les sujets parlants ont des langues.

Dans cette perspective, selon Moeschler et Auchlin (2000 : 11), la linguistique est une science qui appartient de plein droit à ce qu'on appelle aujourd'hui la **psychologie cognitive**, à savoir le domaine de la psychologie qui s'intéresse aux facultés mentales à l'origine des comportements, des pensées et des manifestations langagières. En conséquence, le domaine

de la linguistique contemporaine devient l'étude des connaissances que les sujets parlants ont de la langue, connaissances qui sont à l'origine de leur capacité à formuler des jugements sur le caractère grammatical ou non grammatical des phrases, sur leur interprétabilité ou ininterprétabilité, leur caractère ambigu ou univoque, leur unicité ou leur multiplicité de sens.

Quant à la matière et l'objet de la linguistique moderne, l'apport majeur de Ferdinand de Saussure (1972) a été de distinguer clairement ces deux notions. La matière de la linguistique, c'est l'ensemble des manifestations du langage, qui sont hétérogènes, diverses, multiformes, et comme telles insaisissables dans leur totalité. L'objet de la linguistique, c'est le sous-ensemble des manifestations du langage que le linguiste construit en adoptant tel ou tel point de vue, en choisissant de s'intéresser à tel ou tel aspect de la matière. Si la matière est donnée d'avance, l'objet, lui, résulte de décisions. L'objet doit constituer un tout en soi et doit être intelligible ; d'autre part, il doit constituer un principe de classification et permettre par là une meilleure intelligibilité de la matière même.

1.1.3. Linguistique et grammaire

1.1.3.1. Grammaire traditionnelle

Si le linguiste peut parler de la grammaire d'une langue, c'est en référence à un système, à un ensemble de règles qu'il a la charge de décrire. Ainsi, la grammaire est un ensemble abstrait de règles, une théorie, dont la formulation est l'explication des connaissances que les sujets parlants ont implicitement de leur langue. De son côté, le grammairien a pour but premier de fabriquer un outil de travail, comme un dictionnaire est un outil de travail pour l'orthographe et la signification des mots. Une grammaire est donc une description complète des conventions grammaticales d'une langue concernant les phénomènes d'accord, la flexion (les phénomènes comme les conjugaisons du verbe, les variations du nom en fonction du genre, nombre...), les modes de construction des phrases ainsi que les règles orthographiques.

Les grammaires dites traditionnelles sont multiples ; leur multiplicité ne concerne pas les règles de la langue, mais leur modalité de présentation, leur terminologie, leur caractère partiel ou complet, etc. Malgré leurs divergences, les grammaires traditionnelles ont les propriétés communes suivantes :

(i) Ce sont toutes des **grammaires de la langue écrite**. La plupart des règles qu'elles contiennent concernent la langue écrite, notamment les faits de rection et de flexion. Pour une

langue comme le français par exemple, cela se justifie pleinement, car les problèmes d'accord et de conjugaison sont très complexes.

(ii) La langue qui est décrite est une **langue standard**, qui n'est pas la langue en usage. Les références et les exemples sont les auteurs classiques, qui utilisent une syntaxe parfois différente de la nôtre notamment en ce qui concerne l'ordre des mots. En d'autres termes, la langue dont parle la grammaire n'est pas la langue en usage ordinaire, mais la langue dans un de ses usages particuliers, la langue écrite littéraire.

(iii) Le but des grammaires est de donner un ensemble de règles dont la fonction est **prescriptive**. La forme générale d'une grammaire traditionnelle est en effet de type « ne dites pas, mais dites ». En ce sens, une grammaire consiste en un ensemble de normes c'est-à-dire des règles validées institutionnellement (notamment par l'Académie Française dans le cas de la francophonie).

(iv) Les règles des grammaires ne sont pas des règles générales mais des **règles particulières**. Le propre d'une grammaire traditionnelle est certes de donner une formulation générale, mais il est surtout de donner la liste complète des exceptions à cette règle.

1.1.3.2. Linguistique versus grammaire

On pourrait penser que la linguistique fait double emploi avec la grammaire. Or la grammaire n'est que le point de départ ou, tout au plus, une partie de la linguistique. C'est que la grammaire s'intéresse avant tout à la bonne utilisation de la langue et formule des règles permettant de parler et d'écrire correctement une langue donnée. Elle s'occupe du bon usage et édicte des règles à respecter ; elle est indispensable pour connaître une langue. Dans ces conditions, on pourrait facilement être amené à penser que la linguistique est superflue ; or la linguistique ne s'intéresse pas seulement à la grammaire, aux règles du bon usage, mais aussi à tous les autres phénomènes intervenant dans l'usage d'une langue : prononciation, phonologie, prosodie, orthographe, formation des mots, étymologie, syntaxe, pragmatique, niveaux de langues, fautes commises par les apprenants, histoire de la langue. La linguistique a ainsi pour objet tous les aspects d'une langue et tout ce qui touche à son fonctionnement ; elle n'énonce pas de règles, elle ne fait qu'observer.

Alors que la grammaire est **prescriptive** (elle incite à utiliser la langue dans un certain sens), la linguistique est **descriptive** (elle enregistre des faits sans plus). Evidemment, alors que la grammaire est un savoir opératif (qui vise à un bon emploi de la langue), la linguistique se

définit comme une science c'est-à-dire un savoir organisé, structuré selon des méthodes satisfaisantes pour l'esprit, correspondant à l'observation des faits et conduisant à des déductions ou des enseignements tirés de ces observations. La grammaire trouve dans une démarche normative sa raison d'être, la linguistique, elle, a besoin de la grammaire mais pour aller plus loin. La linguistique opère donc à l'aide de certaines méthodes d'investigation qui permettent de décrire les différents éléments d'une langue et leur interaction. Il s'agit de rendre compte d'une manière scientifique, donc adaptée aux exigences de la raison humaine, de la réalité d'une langue ou des langues en général.

1.2. Branches de la science linguistique

1.2.1. Linguistique interne

La linguistique peut s'intéresser à ce qui est inhérent au système, à ce qui est susceptible, à un degré quelconque, de changer le système. Dans ce cas, l'on parlera d'une **linguistique interne**. Celle-ci est une discipline où « le linguiste cherche donc à étudier la logique interne du système, indépendamment des contraintes matérielles ou sociales de son utilisation » (Alvarez et Perron, 1995 : 14).

1.2.1.1. Linguistique descriptive

Appelée aussi **linguistique des langues**, elle prend les langues comme point de départ et comme point d'arrivée. Son objet, c'est la description des diverses langues accessibles à l'observateur, d'une part pour mieux connaître chacune d'entre elles, d'autre part pour dégager des enseignements de portée générale qui déboucheront sur des théories et sur des applications. Ainsi, le linguiste décrit une langue telle qu'elle est parlée par des personnes encore vivantes ; il décrit systématiquement un état de langue déterminée contemporain et en un lieu donné. Si la documentation le permet, il peut également décrire un état de langue passé.

Dans les deux cas, le linguiste adopte un point de vue synchronique. Selon ses moyens ou ses préférences, il tente de décrire toutes les composantes d'une langue ou bien l'une d'entre elles (description du système des sons, formation des mots, analyse de la structure des phrases, etc.). Bref, la linguistique descriptive n'est donc ni comparative ni normative : l'accent est clairement mis sur la langue parlée en partant de l'hypothèse que la langue écrite est à la fois issue et différente de la langue naturelle.

1.2.1.2. Linguistique générale

La linguistique générale est une branche de la linguistique tentant de dégager la synthèse des études faites sur les différentes langues, de déterminer les conditions générales de fonctionnement des langues et du langage. La linguistique générale considère que les langues sont conventionnelles d'une part et qu'elles sont soumises aux conditions naturelles des phénomènes humains d'autre part. La linguistique générale comporte traditionnellement six composantes :

- (i) la **phonétique** ou étude des sons, de ce qui est émis ou perçu ;
- (ii) la **phonologie** ou étude de comment une langue découpe les sons et les regroupe en catégories qui auront toujours la même fonction dans la langue ;
- (iii) la **morphologie** ou étude de la façon dont sont formés les mots ;
- (iv) la **syntaxe** ou étude de la façon dont les unités morphologiques se combinent entre eux pour former des groupes et des phrases ;
- (v) la **lexicologie** ou étude scientifique des signifiés d'une langue ;
- (vi) la **sémantique** ou étude de la représentation du sens des énoncés ;

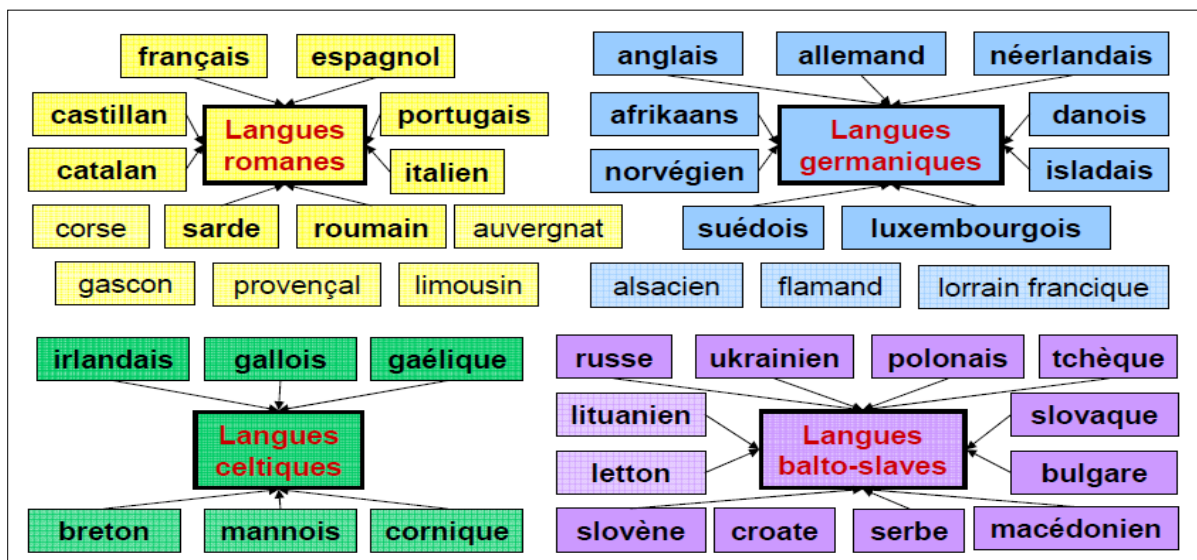
Traditionnellement, **morphologie** + **syntaxe** = **grammaire** mais, actuellement, le terme de grammaire est souvent remplacé par celui de **morphosyntaxe**, jugé plus moderne et moins entaché de prescriptivisme. L'acception la plus claire du terme de morphosyntaxe, juxtaposant morphologie et syntaxe, correspond à une description : (i) des unités minimales significatives pour former des mots, des syntagmes, des phrases ; (ii) des affixes flexionnels relevant de la conjugaison ou de la déclinaison.

1.2.1.3. Linguistique historico-comparative

C'est une discipline de la linguistique qui étudie l'histoire et l'évolution des langues prises individuellement ou des familles de langues. Avec le développement de la science linguistique au cours du XIXe siècle, on a vu apparaître deux courants distincts qu'il est convenu de traiter séparément : la grammaire comparée (1810-1875) et le courant de la grammaire historique (à partir des années 1960).

1.2.1.3.1. Linguistique comparée

Appelée aussi **linguistique comparative** ou **grammaire comparée**, elle privilégie la comparaison des états de langues différentes pour établir des parentés génétiques. La principale méthode de travail repose sur la comparaison des états de langues différentes ; elle n'implique aucun recours à l'évolution des langues à comparer. Elle permet, en relevant des concordances régulières (phonétiques, morphologiques, syntaxiques, lexicologiques), d'établir des parentés entre les langues. C'est la linguistique comparée qui permet donc d'établir l'existence des familles de langues qu'on dit alors liées par des relations génétiques. Elle étudie ainsi comment une langue-mère donne naissance à ses langues-filles, la nature des liens entre la langue-mère (parfois disparue) et les langues-filles, les innovations et les similarités qui subsistent entre les langues-filles elles-mêmes. Ainsi, par exemple, les principales langues issues de la famille indo-européenne sont :



Outre l'établissement de familles de langues, la linguistique comparée permet surtout la reconstruction d'une langue-mère préhistorique ou **protolangue** au moyen des seules traces qu'elle a laissées dans ses langues-filles historiques. Elle autorise à reconstituer, de manière parfois floue et supposée, mais toujours en suivant des méthodes scientifiques, des ancêtres lointains. Le postulat principal est le suivant : si, dans des langues A, B, C et D qu'on sait génétiquement liées, on retrouve par comparaison une caractéristique donnée (lexicale, phonétique, morphologique, etc.), il est probable que cette caractéristique provienne de la langue-mère. C'est par le recoupement de toutes ces caractéristiques partagées que l'on peut obtenir une image lointaine de la langue-mère, le grand nombre de points communs permettant de rejeter la possibilité d'une stricte coïncidence.

1.2.1.3.2. Linguistique historique

Appelée aussi **grammaire historique** ou **linguistique diachronique**, elle met l'accent sur le point de vue évolutif d'une langue donnée. Elle rend compte non pas de la parenté des langues comparées mais plutôt de toutes les évolutions des formes linguistiques d'une langue à travers la totalité de son histoire. Il peut s'agir d'évolutions morphologiques et/ou d'évolutions sémantiques. La principale méthode de travail repose sur la comparaison entre les différents états d'une même langue à partir de son ancêtre. Ainsi par exemple, le mot français *oncle* vient du latin *avunculus* qui a subi des modifications matérielles au cours du temps. Ensuite, au niveau du sens, il y a eu aussi une évolution car *avunculus* signifie « oncle maternel » alors que *oncle* a un sens qui s'emploie aussi bien du côté du frère que du côté de la mère.

1.2.1.4. Linguistique typologique

La linguistique typologique vise à dégager des traits communs à plusieurs langues qui ne résultent ni d'une origine commune, ni de l'emprunt, ni du hasard. Elle fait l'étude des langues du monde dans leur ensemble, compare plusieurs langues par le biais d'échantillons représentatifs et fait recours à la comparaison des macros-systèmes. Les langues qui présentent un ensemble de traits communs constituent un **type**. Si on trouve certains traits dans toutes les langues, ceux-ci sont appelés des **invariants** ou des **universaux du langage**. Ceux-ci sont issus pour une part du caractère universel de la pensée humaine et des rapports qu'elle peut établir avec la langue ; et pour une autre part, ils sont le fruit du lien qui unit la langue et la culture. La linguistique typologique privilégie donc le classement des langues à partir de leur organisation interne selon des critères morphologiques ou syntaxiques.

1.2.1.5. Linguistique appliquée

Elle s'intéresse à l'étude de certaines questions de la vie courante et professionnelle mettant en jeu le langage. La linguistique appliquée est une activité de recherche qui étudie le langage en tant qu'il intervient de manière centrale dans diverses pratiques sociales telles que l'enseignement et l'apprentissage des langues, les migrations, l'éducation (principalement en milieu plurilingue). Ainsi, ce n'est pas seulement dans l'enseignement des langues secondes que la linguistique appliquée est utile, mais ce qui lui est capital, c'est la substance sur laquelle elle s'applique : la langue cible dans le cas des bilingues ou des plurilingues. En conséquence, la traduction, la terminologie, les techniques de communication, la rédaction technique relèvent de la linguistique appliquée.

1.2.1.6. Linguistique contrastive

Née aux Etats-Unis d'Amérique autour des années 1950, la linguistique contrastive a été longtemps considérée comme une branche appliquée de la linguistique à cause de son lien avec la théorie de la traduction et de l'apprentissage des langues. Son ambition de départ était ainsi une comparaison terme à terme rigoureuse et systématique de deux langues et surtout de leurs différences structurelles afin de permettre de réaliser des méthodes mieux adaptées aux difficultés spécifiques que rencontre, dans l'étude d'une langue étrangère, une population scolaire d'une langue maternelle donnée. Dans ses développements, la linguistique contrastive s'est donné pour objectif de comparer de manière systématique, rigoureuse et précise des faits linguistiques afin d'établir les similitudes et les différences de leur fonctionnement.

1.2.2. Linguistique externe

La langue peut être mise en relation avec des faits qui lui sont extérieurs (historiques, politiques, sociaux, culturels, etc.). Dans ce cas, l'on parle d'une **linguistique externe**. Celle-ci est « l'étude des relations qui peuvent exister entre une langue et les conditions sociopolitiques de son existence (colonisation, bi/plurilinguisme social...) ; ou encore entre une langue et les institutions de toute sorte (l'Etat, l'école...) » (Alvarez et Perron, 1995 : 14).

1.2.2.1. Psycholinguistique

La psycholinguistique est l'étude scientifique des comportements verbaux dans leurs aspects psychologiques. Elle se préoccupe d'une part de l'apparition et du développement du langage, et d'autre part des processus psychologiques sous-tendant la production, la compréhension, la mémorisation et la reconnaissance du matériau linguistique tant chez le locuteur natif que chez l'apprenant d'une langue seconde. En d'autres termes, elle s'intéresse en particulier aux processus par lesquels les sujets parlants attribuent une signification à leur énoncé, aux associations de mots et à la création des habitudes verbales, aux processus généraux de la communication, à l'apprentissage des langues.

1.2.2.2. Sociolinguistique

Constituée comme discipline à part entière au début de la deuxième moitié du XXe, la sociolinguistique est un des domaines de recherche modernes de la linguistique actuelle auxquels la perspective communicative est constamment sous-jacente. On peut définir la sociolinguistique, de manière très générale, comme l'étude des rapports entre langage et société, ou l'étude du fonctionnement social du langage. En d'autres termes, la

sociolinguistique est donc l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique.

1.2.2.3. Stylistique

C'est une discipline qui s'est constituée progressivement dans la seconde moitié du XIX^e siècle à la jointure entre rhétorique et linguistique. Au début du XX^e siècle, Charles BALLY développe une stylistique qui aborde l'ensemble du langage sous l'angle de l'expressivité, des relations entre langage affectif et langage intellectuel. La stylistique devient donc une discipline qui étudie les faits d'expression du langage organisé du point de vue de leur contenu affectif c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité. Ainsi définie, la stylistique est une branche de la linguistique qui consiste en un inventaire des effets de **style** c'est-à-dire des configurations particulières de traits linguistiques perçues comme caractérisant un texte ou un ensemble de textes et comme possédant des qualités esthétiques.

1.2.2.4. Dialectologie

Pris dans le sens de **géographie linguistique**, le terme de dialectologie désigne la discipline qui s'est donné pour tâche de décrire comparativement les différents systèmes ou **dialectes** (c'est-à-dire des subdivisions ou variétés à l'intérieur d'une langue) dans lesquels une langue se diversifie et d'établir leurs limites. La dialectologie est aussi l'étude conjointe de la géographie linguistique et des phénomènes de différenciation dialectale ou **dialectalisation**, par lesquels une langue relativement homogène à une époque donnée subit au cours de l'histoire certaines variations en certains points et d'autres variations dans d'autres, jusqu'à aboutir à des dialectes, voire à des langues différentes.

1.2.2.5. Sémiologie/sémiotique

La **sémiologie** est née d'un projet de Ferdinand de Saussure. Son objet est l'étude de la vie des signes au sein de la vie sociale. En ce cas, la linguistique n'est qu'une branche de la sémiologie. Plus tard, les recherches de Roland Barthes l'amènent à noter que chaque ensemble sémiologique important demande à passer par la langue. Ainsi, la sémiologie serait une branche de la linguistique et non l'inverse. La sémiologie est la science des grandes unités signifiantes du discours. On note qu'une telle définition rapproche la sémiologie de la sémiotique c'est-à-dire l'étude des pratiques signifiantes prenant pour domaine le texte. La

sémiotique refuse de privilégier le langage et la société, elle veut être une théorie générale des modes de la signification.

1.2.2.6. Analyse du discours

C'est à la fin des années 60 qu'émerge un courant des sciences du langage prenant comme objet le discours. D'une manière générale, chez les Anglo-saxons, l'analyse du discours correspond à l'analyse conversationnelle c'est-à-dire l'analyse des échanges verbaux oraux ou écrits, avec le postulat que tout discours est fondamentalement interactif. Dans l'Ecole française, l'analyse du discours est une discipline qui étudie les productions verbales au sein de leurs conditions sociales de leur production ; celles-ci sont envisagées comme parties intégrantes de la signification et du mode de formation des discours. L'analyse du discours se distingue par là de la linguistique textuelle qui prend comme objet le fonctionnement interne du texte, et de l'*analyse littéraire* qui, même si elle prend en compte le contexte, ne repose pas sur le postulat de l'articulation langagier/social.

1.2.2.7. Ethnolinguistique

L'ethnolinguistique est l'étude de la langue en tant qu'expression d'une culture et en relation avec la situation de communication. Les problèmes abordés par l'ethnolinguistique touchent d'abord aux rapports entre la linguistique et la vision du monde. Une seconde série de problèmes concerne la place qu'un peuple déterminé fait au langage et aux langues (existence d'une mythologie du langage, de tabous linguistiques). Enfin, l'ethnolinguistique s'occupe également de l'existence de langues sacrées (archaïsantes ou mêmes ésotériques), de langues secrètes, de langues techniques, de même que le choix entre de nombreux types de discours.

1.2.2.8. Neurolinguistique

La neurolinguistique est la science qui traite des rapports entre les troubles du langage (aphasies) et les atteintes des structures cérébrales qu'ils impliquent. Domaine de recherche commun à la linguistique et à la neurologie, la neurolinguistique est essentiellement aujourd'hui l'étude de la pathologie du langage c'est-à-dire des aphasies. Les troubles du langage sont décrits du double point de vue anatomo-clinique (localisation des lésions, association de l'aphasie à d'autres troubles) et linguistique (selon l'aspect particulier du fonctionnement du langage qui est atteint : fonction d'opposition entre phonèmes, trouble de la syntaxe, etc.). Le but de cette recherche est d'établir des correspondances éventuelles entre une typologie linguistique des troubles et leur typologie anatomo-clinique.

CHAPITRE 2 : BREVE HISTOIRE DE LA LINGUISTIQUE

L'histoire de la linguistique peut être subdivisée en trois moments importants et successifs dans le temps. D'un point de vue scientifique, la première étape du développement de la linguistique est la **grammaire traditionnelle** qui va de l'Antiquité à la fin du XVIII^{ème} siècle. Cette linguistique est marquée par des observations et réflexions sur les langues selon les aires géographiques. Il faut remarquer que si aujourd'hui les écoles européennes dominent la linguistique, celle-ci ne serait pas telle qu'elle est sans les aperçus pénétrants qu'elle a reçus en particulier des travaux de l'Inde ancienne. La deuxième période correspond à la **linguistique comparée** tout au long du XIX^{ème} siècle. La méthode de comparaison de langues diverses aboutit à l'élaboration des règles d'évolution phonétique des langues et à l'établissement des familles de langues. Enfin, du début du XX^{ème} siècle à nos jours, la **linguistique moderne** considère les faits non pas de façon isolée dans l'évolution des langues, mais dans leur rapport avec la totalité.

2.1. Grammaire traditionnelle

2.1.1. Antiquité

2.1.1.1. Les Chinois

Ils ont très probablement inventé leur écriture deux mille ans avant l'ère chrétienne, mais les plus anciens textes connus datent du XII^{ème} siècle avant Jésus-Christ. Il existe plusieurs dizaines de milliers de caractères qu'il s'agissait de bien distinguer les uns des autres car, en effet, le caractère chinois correspond à un mot de forme toujours invariable. En conséquence, le caractère monosyllabique du chinois fait qu'il y a de nombreux cas d'homonymie. Les Chinois ont donc dû réfléchir de bonne heure sur leur langue et leur façon de la noter. Ils se sont orientés vers la phonétique et vers la lexicographie. En effet, les mots pleins (susceptibles de fonctionner seuls) et les particules ou mots vides à fonctions grammaticales, ont davantage capté leur attention que la syntaxe ou d'autres domaines d'investigation. En raison de son rayonnement culturel et politique, la Chine a apporté son écriture aux peuples voisins dont les langues sont souvent très différentes : les Japonais et les Coréens par exemple.

2.1.1.2. Les Hindous

Ce sont d'éminents grammairiens. L'ancienne langue de l'Inde, le *sanskrit*, est une langue sacrée au sein de laquelle on distingue le *sanskrit védique* (ou archaïque) et le *sanskrit classique*. Le *sanskrit védique* se subdivise en *sanskrit liturgique* recueillie dans le vaste corpus des *Veda* (= savoir) entre -1800 et -500 environ et en *sanskrit non liturgique* qui a

donné la langue de l'épopée, la langue des poèmes didactiques et annales historiques à partir du IV^{ème} siècle avant J.-C. A partir du XI^{ème} siècle avant J.-C. s'était développé un parler populaire que Buddha utilisa pour sa prédication (VII^{ème} siècle avant Jésus Christ). Ces parlers correspondent aux ancêtres des langues indo-aryennes de l'Inde moderne que sont le hindi, le bengali, le pendjabi, etc. Les Aryens sont des Indo-Européens qui se fixèrent dans la plaine du Gange.

Au IV^{ème} siècle avant Jésus Christ, Panini (le plus connu des grammairiens indiens) fixe les normes du sanskrit classique. Dans sa grammaire intitulée les *Huit livres*, il donne des définitions d'une précision exemplaire et considère la langue comme un système. Ignorant la perspective historique, il établit des principes de morphophonologie, découvre le phonème et s'intéresse à la description phonétique et à la lexicographie. Pour Panini, il s'agissait de conserver une norme linguistique pour des raisons religieuses : la langue devait rester intacte pour garder son efficacité.

2.1.1.3. Les Grecs

Ils sont les premiers théoriciens de la linguistique ; le grec ancien est connu de par les tablettes mycéniennes à partir de -1400. Dans la pensée intellectuelle et scientifique grecque, la grammaire a dès le début fait partie de la philosophie c'est-à-dire l'étude générale de l'univers et des institutions sociales. En fait, toutes les écoles philosophiques s'intéressèrent au problème linguistique. On attribue à Protagoras (un des premiers sophistes du V^{ème} siècle et un des plus importants) la distinction des trois genres grecs : le *masculin*, le *féminin* et le *neutre*. La distinction explicite entre les noms et les verbes est attribuée à Platon. Ce dernier les définissait en termes logiques : le *sujet* (ce dont on dit quelque chose) et le *prédicat* (ce qui est dit du sujet). C'est pour cela qu'il réunissait en une même classe ce qui est appelé maintenant les verbes et les adjectifs. Aristote conserva la classification de Platon mais y ajouta une troisième classe, celle des *conjonctions* (c'est-à-dire tous les mots n'appartenant pas aux deux classes principales).

De toutes les écoles philosophiques, celle des stoïciens fut la plus ardue dans cette matière. Pour eux, en effet, se bien conduire c'était vivre en accord avec la nature et savoir c'était avoir des idées conformes aux choses réelles de la nature dont ces idées sont ou doivent être l'image. La langue était donc au centre de leur philosophie aux côtés de ce que l'on appelle l'*épistémologie* et la *rhétorique*. Parmi leur contribution, l'on relève le classement sur la *flexion* c'est-à-dire les diverses modifications opérées sur un mot par le temps, le genre, le

nombre, etc. Ce sont eux également qui ont donné au terme *cas* le sens qu'il a depuis dans l'usage grammatical courant.

2.1.1.4. Les Romains

La contribution des grammairiens latins est moins importante. Les aristocrates romains adoptèrent avec enthousiasme, à partir du V^{ème} siècle avant Jésus Christ, la culture et les méthodes d'éducation grecques. Le fait que le latin et le grec avaient en gros les mêmes structures les a inclinés à penser que les différentes catégories grammaticales du grec (parties du discours, cas, nombre, temps, etc.) étaient des catégories linguistiques universelles et nécessaires. Ce point de vue sera explicitement soutenu par les grammairiens du Moyen-âge.

2.1.1.5. Les Arabes

Ils attachent une grande importance au rapport entre la fonction syntaxique concrète et la forme du signe linguistique. Avant 622 après Jésus Christ certains d'entre eux sont chrétiens ; après cette date, ceux qui sont musulmans s'efforcent d'analyser le Coran et d'en conserver la langue pure. Ils analysent les sons afin de prononcer correctement le texte de ce livre de la révélation. Les Arabes auront d'excellents lexicographes, tels Firuzabadi (1329-1414), un Persan qui a voyagé en Inde et en Egypte et qui édita un dictionnaire d'arabe très célèbre.

2.1.1.6. Les Juifs

Ils découvrent aux Xe et XI^e siècles la parenté entre leur langue, l'hébreu, et l'arabe. Ils découvriront ensuite la parenté entre l'hébreu, l'arabe et l'araméen ; ils deviendront ainsi les premiers comparatistes empruntant la méthode d'analyse linguistique aux Arabes et l'appliquant à l'Ancien Testament (essentiellement la *Thora* = la Loi ou le *Pentateuque*).

2.1.2. Moyen-âge et renaissance

Ce qui fut le plus important dans les études du Moyen-âge, ce furent là aussi comme à l'antiquité les présupposés philosophiques que les grammairiens ont introduit dans l'étude de la langue. Les philosophes scolastiques du Moyen-âge voyaient dans la langue un instrument pour analyser les structures de la réalité. Selon les grammairiens philosophes, le mot ne représentait pas directement la nature de l'objet qu'il signifiait. Il le représentait comme existant d'une certaine manière selon un mode déterminé comme substance, action, qualité,... et cela en prenant les formes de la partie du discours correspondante. La grammaire était alors une théorie philosophique des parties du discours et des modes de signification qui leur étaient propres.

Le XVI^{ème} siècle, lui, peut se résumer par l'extension du chiffre des langues connues grâce au développement des voyages. L'idée régnante dans les études fut plus que jamais la thèse théologique de l'hébreu langue-mère. L'engouement des études hébraïques poussa alors à chercher des preuves de la filiation des langues par des rapprochements du vocabulaire. Certains se prévalurent même d'atteindre la langue d'Adam, d'autres de démontrer que leurs langues européennes modernes devaient être issues de l'une ou l'autre des langues faisant déjà autorité comme le grec. Toutes ces observations sur la langue ont néanmoins un caractère fortuit mais posèrent pour la première fois des questions toutes neuves à la linguistique.

2.1.3. Le XVII^{ème} siècle

Parmi la multitude des grammaires du XVII^{ème} siècle (Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 647 ; Menage, *Observations sur la langue française*, 1672) asservies aux catégories du latin, un ouvrage fait plus écho : *La grammaire générale et raisonnée* (1660) dite grammaire de Port Royal. La base de cette grammaire écrite par Antoine Arnauld et Claude Lancelot, c'est toujours un enregistrement de l'usage courant. L'attitude des deux grammairiens présente surtout le grand écueil de vouloir raisonner la grammaire c'est-à-dire de fournir de cet usage des explications logiques et par conséquent valables si possible en toutes langues. En fait, c'est somme toute le français qui sert toujours de référence inconsciente et privilégiée pour l'analyse raisonnée.

La partie la plus importante de l'ouvrage, par son influence ultérieure, est celle qui s'applique à logiciser le langage. On y démontre que le substantif dénomme la substance (l'essence, le contenu conceptuel) et que l'adjectif ne peut dénommer que l'accident (l'expression d'un état parmi les états possibles, contingents) au sens scolastique de ces deux termes. Sur le plan de l'histoire des langues, la thèse de l'hébreu langue-mère est toujours dominante. Des ouvrages comparatifs, qui furent écrits à cette époque, jetèrent les bases des études postérieures surtout au niveau de la méthodologie.

2.2. Période comparatiste : le XIX^{ème} siècle

2.2.1. Philologie comparative

A la fin du XVIII^{ème} siècle déjà est née en Allemagne la philologie c'est-à-dire l'étude des langues non pas pour elles-mêmes mais dans leurs rapports avec les textes littéraires. Il ne s'agissait plus tellement de prescrire les normes du bien parler et du bien écrire mais d'analyser les grandes œuvres anciennes pour y découvrir les secrets des anciens auteurs.

Autrement dit, alors que la grammaire traditionnelle posait la question « comment doit-on utiliser une langue ? », la philologie posait la question « comment a-t-on utilisé la langue ? ». L'étude philologique des textes donna tout naturellement naissance à la comparaison des langues. En particulier, l'année 1786 où Sir William Jones de la compagnie des Indes Orientales produisit son article sur le sanskrit marqua une avancée significative. En effet, il établit avec certitude la parenté historique du sanskrit, langue classique de l'Inde, avec le latin, le grec et les langues germaniques.

Si la linguistique comparée a eu de nombreux effets bénéfiques pour établir la parenté entre les langues, son défaut principal est de comparer des états de langues sans tenir compte des différences d'époques. L'époque historique, c'est-à-dire l'âge des plus anciens documents écrits dont on dispose, est pour le sanskrit le X^{ème}, pour le grec le VIII^{ème}, pour le latin le VI^{ème} siècle avant Jésus Christ et pour le gotique (c'est-à-dire la plus ancienne langue germanique sur laquelle on possède des documents écrits) le IV^{ème} siècle, pour les langues slaves le IX^{ème}, pour le persan le XVI^{ème} siècle après Jésus Christ. Or la comparaison exigeait l'étude historique dans la continuité chronologique. C'est pourquoi les néogrammairiens donnèrent à l'évolution phonétique une importance insoupçonnée jusqu'alors.

2.2.2. Loi de Grimm

La hardiesse des comparatistes du XIX^{ème} siècle les ouvrit à de précieuses découvertes. En partant des correspondances entre les langues européennes, ils arrivèrent à l'élaboration de principes et de méthodes comparatives rigoureux. Après avoir comparé entre eux des mots de langues voisines, Jakob Grimm (1785-1863) proposa une grande loi phonétique sur l'indo-européen. Un examen systématique des consonnes germaniques et celles des autres langues indo-européennes a permis d'établir un tableau de correspondances rigoureuses. Grimm y voit une telle régularité qu'il en établit la loi (ou les lois) qui porte(nt) son nom. Elle(s) concerne(nt) les occlusives de l'indo-européen et leurs correspondances en germanique comme visualisé ci-après par Guelpa (1997 : 27) :

<u>indo-européen</u>	<u>germanique</u>	(allemand moderne)
1. p t k k ^w → f (occlusives sourdes)	p (→ d) h h ^w (spirantes sourdes)	(f d h)
2. bh dh gh gh ^w → þ ð (→ t) g g ^w (occlusives aspirées)	þ ð (→ t) g g ^w (spirantes sonores)	(b t g)
3. b d g g ^w → p t (occlusives sonores)	p t k k ^w (occlusives sourdes)	(p t k)

- Exemple : 1. portare (latin) → faran (gotique) → fahren (allemand)
Polys (grec) filu (gotique) viel [fi:l] (allemand)
2. bhrátar (sanskrit) → bropar (gotique) → bruder (allemand)
Hostis (latin) gasts (gotique) gast (allemand)
3. dubus (lituanien) → diups (gotique) → tief (allemand)
Agros (grec) akars (gotique) acker (allemand)

En substance, Grimm fait valoir que les langues germaniques comportent régulièrement un « f » là où le grec et le latin comportent un « p » ; un « p » à la place du « b », une transcription analogue au « th » anglais à la place du « t », enfin un « t » là où d'autres langues emploient un « d ». Pour expliquer la régularité de ces correspondances, Grimm postulait une mutation survenue à la période préhistorique du germanique. Ainsi, pour Paveau et Sarfati (2003 : 12) :

Les consonnes aspirées indo-européennes (bh, dh et gh) sont devenues non aspirées (b, d et g), les consonnes sonores (b, d et g) sont devenues sourdes (p, t et k) et les consonnes sourdes (p, t et k) sont devenues aspirées (f, th et h).

Cependant, Grimm constate que ses lois se vérifient toujours à l'initiale mais qu'en finale et à l'intérieur du mot il y a des irrégularités. En effet, tantôt les occlusives indo-européennes donnent des spirantes sourdes (1^{re} série), tantôt des sonores (2^e série). Cette alternance entre les consonnes (f/b, þ/ð, h/g, k^w/g^w) lui inspire le nom d'alternance grammaticale, mais il ne peut pas l'expliquer. L'explication de ces irrégularités sera donnée un demi-siècle plus tard, en 1875, par le linguiste danois Karl Verner. Celui-ci trouve la réponse à la question de savoir comment il se fait qu'à l'intervocalique on observe en général la correspondance skr. t > got. þ > all. d alors qu'on trouve parfois t > d > t. Il démontre que t > þ en position post-tonique, et que t > d en position prétonique.

2.2.3. Néogrammairiens

Il s'agit d'une école de jeunes chercheurs allemands qui, en 1876, s'intéressent à l'examen des points de grammaire comparée qui font encore difficulté. Hostiles aux conceptions romantiques du XIX^{ème} siècle, ces linguistes positivistes récusent en bloc les principaux attendus de « l'hypothèse indo-européenne » comme le soulignent Paveau et Sarfati (2003 : 24) :

- *l'explication philosophique de type métaphysique [...] ; ils dénoncent comme non scientifique la question de l'origine du langage, et comme mythique la postulation d'une langue-mère ;*
- *l'explication historiciste de type téléologique (finaliste) ; elle est impliquée par la conception évolutionniste des langues ;*
- *l'explication spéculative [= qui concerne le fonctionnement de l'esprit] ; elle constitue un prolongement tardif, dans le cadre du romantisme, de la grammaire générale, puisqu'elle consiste à soutenir la thèse du parallélisme logico-grammatical entre pensée et langage.*

Ceux que leurs adversaires et leurs ennemis appelaient avec mépris les jeunes grammairiens (ou *néogrammairiens*) étendirent les principes de l'évolution historique des langues à tous les résultats de la philologie comparée. Ils énoncèrent le principe selon lequel les changements phonétiques procèdent, selon des lois immuables qui n'admettent de variation qu'en conformité avec d'autres lois. Grâce à eux, on ne vit plus dans la langue un organisme qui se développe par lui-même mais un produit de l'esprit collectif des groupes linguistiques.

2.3. Structuralisme de Ferdinand de Saussure

Le mouvement de la linguistique du XX^{ème} siècle est imprégné des caractéristiques générales de cette époque, des idéologies scientifiques, philosophiques ou sociales en vigueur. On voit bien qu'à la linguistique du XIX^{ème} siècle marquée par le succès des sciences naturelles et de l'histoire, succèdera une linguistique influencée par la psychologie puis de la sociologie. Ainsi apparut la linguistique moderne (qui considère les faits non pas de façon isolée dans l'évolution des langues, mais dans leur rapport avec la totalité) initiée par Ferdinand de Saussure (1857-1913). Le contraste essentiel et le plus évident entre les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles est l'accès rapide de la linguistique descriptive au statut de prédominant par rapport à la linguistique historique.

Saussure débuta en linguistique par une étude historique en publiant un *Mémoire sur le système primitif des voyelles indo-européennes* (Paris, 1879). Cette œuvre compte parmi les réussites de l'école néogrammairienne. Trouvant incertains les fondements de la linguistique historique, et pensant qu'ils doivent être suspendus jusqu'à une refonte d'ensemble de la linguistique, il s'attela à cette refonte. Celle-ci est l'objet de ses leçons professées entre 1906 et 1911 et qui ont été publiées par ses élèves Charles Bally et Albert Sechehaye sous le titre de *Cours de linguistique générale* (Paris, 1916).

Saussure conteste tout d'abord la croyance à la désorganisation progressive des langues sous l'influence des lois phonétiques elles-mêmes liées à l'activité de communication qui était le fondement théorique de la pratique comparatiste. Cette thèse qui autorise à lire en filigrane dans l'état présent la grammaire de l'état passé, permet en effet d'identifier, pour les comparer, des éléments grammaticaux anciens avec des éléments de l'état ultérieur même si ceux-ci ont un statut grammatical apparent fort différent.

C'est justement ce que Saussure met en question pour deux raisons. Tout d'abord, l'idée que les langues sont destinées à représenter la pensée est, pour Saussure, intenable. Elle présuppose en effet qu'il existe et que l'on connaisse une structure de la pensée indépendante de sa mise en forme linguistique. Saussure tient à ce que la pensée, considérée avant la langue, est une masse « amorphe, une nébuleuse » qui se prête à toutes les analyses possibles sans privilégier l'une par rapport aux autres. Chaque analyse ne considère pas telle ou telle nuance de sens comme deux aspects d'une même notion et ne sépare pas telle et telle autre comme relevant de deux notions différentes. La deuxième raison est inspirée de l'examen détaillé du rôle de l'activité linguistique dans l'évolution des langues car il n'est pas vrai que le fonctionnement du langage soit une cause de désorganisation. Tout en maintenant, comme les néogrammairiens, que l'utilisation du code linguistique par les sujets parlants est à l'origine du changement linguistique, Saussure refuse de voir ce changement comme une destruction.

En fin de compte, les différents travaux de Saussure l'amènent à considérer que la langue est un système des signes, que les faits particuliers ne doivent jamais être considérés de manière isolée et que la langue est un phénomène social dont le but est la compréhension entre les personnes. Il privilégie l'étude de l'état d'une langue à un moment donné par rapport à l'évolution de la langue dans le temps. Il s'appuie essentiellement à ce qui est distinctif par opposition à ce qui ne l'est pas. C'est la naissance d'une **linguistique structurale des oppositions** c'est-à-dire une nouvelle manière d'envisager les faits connus non plus selon leur nature ou leur histoire, mais suivant leur *fonction* dans le système.

CHAPITRE 3 : PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LINGUISTIQUE MODERNE

Selon Guelpa (1997 : 41), « on appelle linguistique moderne la linguistique qui s'occupe de la langue à la manière des structuralistes et de leurs successeurs ». Ainsi, le structuralisme linguistique qui repose sur l'œuvre de Saussure se caractérise par l'idée de clôture sur soi du système ou structure envisagée comme objet d'étude, idée qui a été prolongée dans l'assimilation de la langue à un jeu. Cette linguistique moderne ainsi conçue repose sur un certain nombre de principes posés par Ferdinand de Saussure sous forme de dichotomies dont certains ont été améliorés par ses successeurs.

3.1. Langage = langue + parole

Le terme langage a fait l'objet de nombreux emplois. Tout système de signes codifiés est appelé langage d'après l'emploi général de ce terme. Il se fait parfois confondre avec « communication ». Lorsqu'il réfère à l'homme, ce terme acquiert une signification précise : le langage est la capacité spécifique à l'espèce humaine de communiquer au moyen des signes vocaux. Le langage devient ainsi une institution, universelle et diversifiée, inhérente à l'homme selon les propos de Martinet (1970 : 8-9) suivants :

Les institutions humaines résultent de la vie en société ; c'est bien le cas du langage qui se conçoit essentiellement comme un instrument de communication. Les institutions humaines supposent l'exercice des facultés les plus diverses ; elles peuvent être très répandues et même, comme le langage, universelles, sans être identiques d'une communauté à une autre.

Pour systématiser la spécificité du code privilégié de l'espèce humaine, Benveniste (1966) dit que le langage représente la forme la plus haute d'une faculté qui est inhérente à la condition humaine, la faculté de représenter le réel par un signe et de comprendre le signe comme représentant du réel. Ce système de signes vocaux, utilisé par un groupe social formant ce que l'on appelle alors une **communauté linguistique**, constitue une langue donnée.

Ainsi, le langage est un phénomène total, une faculté et les langues dans leur individualité en sont les différentes manifestations particulières, des actualisations précises suivant les contours spatiaux de diverses communautés à la fois culturelles et linguistiques. Dans l'ensemble des manifestations du langage, il faut distinguer ce qui relève de l'action individuelle, variable, unique, imprévisible, que Saussure nomme la **parole**, de ce qui est

constant, commun aux sujets parlants, la **langue**. Le **langage**, selon Saussure, se compose de la langue et de la parole.

3.1.1. Langue et parole

Pour définir le champ d'investigation de la linguistique, Saussure est parti de la distinction entre la matière de la linguistique (qui comprend tous les phénomènes liés à l'utilisation du langage) et l'objet (c'est-à-dire ce que le linguiste entend étudier parmi les phénomènes illimités constituant la matière). En refusant les conceptions antérieures qui prennent avant tout comme justification théorique ou comme principe d'explication des critères extérieurs au phénomène linguistique lui-même, Saussure fonde la linguistique interne qui « se place de prime abord sur le terrain de la langue et la prend pour norme de toutes les manifestations du langage ». Il faut en premier lieu définir ce qu'est la langue au moyen d'une méthode permettant l'identification des éléments qui la constituent. Ainsi, langue (objet de la linguistique) et parole (matière de la linguistique) sont des phénomènes interdépendants mais différents :

1) **La langue est un code** : C'est un système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau ou plus exactement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus. La langue est une institution spéciale, elle existe dans et pour la communauté ; c'est un trésor déposé par la pratique de la parole dans chaque sujet appartenant à une communauté donnée. Tandis que la langue est un code, la parole est la mise en œuvre de ce code par les sujets parlants ; elle se distingue de la langue comme ce qui est individuel se distingue de ce qui est social. Ainsi, s'inspirant des travaux antérieurs, Builtes (1998 : 35-36) montre que la langue est un phénomène social ou mieux un comportement acquis au moyen de deux critères :

Une langue est extérieure aux individus : elle existe avant que nous ne soyons nés et nous devons l'apprendre. Une langue s'impose aux individus : l'individu ne peut à lui seul ni la créer ni la modifier sous peine de ne pas être compris. Ces deux caractéristiques impliquent un comportement acquis.

2) **La langue est une pure passivité** : Sa possession met en jeu les seules facultés réceptives de l'esprit, avant tout la mémoire. La parole par contre est un acte de volonté et d'intelligence ; elle est de l'ordre de la pensée personnelle de la réalisation de la langue. En d'autres termes, la parole est l'aspect physique de la langue dans lequel il convient de distinguer les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle.

Pour Saussure, langue et parole sont en interdépendance et se supposent l'une l'autre. La langue est nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets. La parole elle-même est nécessaire pour que la langue s'établisse. A l'acte créateur qu'est la parole, domaine de la liberté individuelle, s'oppose le processus passif d'enregistrement, de mémorisation qu'est la langue. De cette distinction résulte le principe fondamental de la linguistique structurale : l'étude de la langue est primordiale, la parole n'étant qu'un aspect toujours plus ou moins accidentel de l'exercice de la langue.

Cette caractérisation langue/parole a cependant la conséquence de rejeter la phrase des préoccupations de la linguistique. En effet, la production des phrases implique une activité intellectuelle et donc ce qui est du domaine de la parole, puisqu'il n'existe pas de phrases toutes faites dans le cerveau. Or Saussure rejette de la linguistique l'étude de la parole. C'est de ces faiblesses que partiront d'autres linguistes pour reformuler cette dichotomie saussurienne : Noam Chomsky introduit les notions de **compétence/performance** et Gustave Guillaume propose celles de **langue/discours**.

3.1.2. Compétence et performance

Chomsky pense que la linguistique traditionnelle et la linguistique structurale ont accumulé suffisamment de matériaux pour qu'il soit possible de dépasser le stade classificatoire et élaborer des modèles explicites hypothétiques des langues et du langage. Ainsi, selon lui, pour qu'une grammaire soit adéquate, deux exigences doivent être satisfaites à savoir :

(i) qu'elle engendre effectivement tous les énoncés de la langue et eux seuls sans exceptions (adéquation observationnelle) ;

(ii) que l'on puisse représenter dans cette grammaire le savoir intuitif que les sujets parlants possèdent concernant les énoncés de leurs langues (adéquation descriptive).

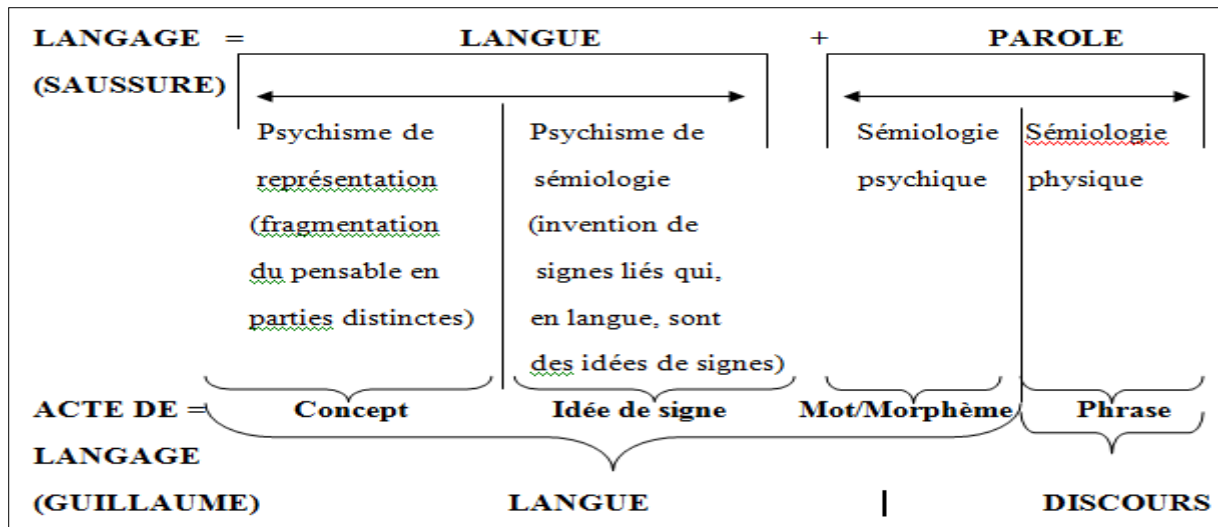
Le fait essentiel dont une théorie linguistique aura à s'occuper concerne l'aspect créateur du langage. Tout sujet adulte, parlant une langue donnée, est à tout moment capable d'émettre spontanément ou de percevoir et de comprendre un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant. Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes spéciales que l'on appellera sa compétence linguistique. C'est le système des règles intériorisé existant virtuellement dans le cerveau. Le modèle de la compétence n'est rien d'autre qu'une grammaire de la langue que les sujets parlent. La compétence correspond à ce que Saussure appelle la langue.

Répondre à la question de savoir comment les sujets parlants utilisent ces aptitudes, c'est cette fois-ci construire un modèle de la performance c'est-à-dire un modèle qui rend compte de l'actualisation des règles dans des actes de parole concrets chaque fois différents. Ainsi, tandis que la compétence est la connaissance de sa langue c'est-à-dire un ensemble des aptitudes très spéciales acquises dans l'enfance au cours de la brève période d'apprentissage, la performance est l'emploi effectif de cette connaissance, de ces aptitudes dans des situations concrètes. La performance correspond à la parole chez Saussure.

Cependant, il faut préciser les limites du parallélisme entre les dichotomies langue/parole et compétence/performance. Saussure place l'existence virtuelle sur le plan psychologique tandis que les hypothèses de Chomsky, elles, sont mathématiques et théoriques avant tout. En plus, pour Saussure, la langue est essentiellement un inventaire, une taxinomie d'éléments ; Chomsky formule des hypothèses sur la nature et le fonctionnement du langage. Ce dernier, spécifique à l'espèce humaine, repose sur l'existence des structures universelles innées qui rendent possible l'acquisition par l'enfant des structures particulières que sont les langues. L'environnement linguistique active ces structures inhérentes à l'espèce qui sous-tendent le fonctionnement du langage.

3.1.3. Langue et discours

Chez Gustave Guillaume, la langue est « ce grâce à quoi nous est continuellement offerte la possibilité d'exprimer en langage articulé – soit à l'usage d'autrui (langage extérieur), soit à notre propre usage (langage intérieur) – ce que momentanément nous concevons ». Quant au discours, il correspond à « ce qui est ainsi, grâce à cette possibilité permanente, momentanément exprimé ». Ainsi, pour Gustave Guillaume, la parole de Saussure comporte la **parole physique** effectivement prononcée avec ses innombrables variations et la **parole psychisée** (ou psycho-physique) faite des conditions de parole à partir desquelles s'engage la parole effective. Le discours correspond donc à la parole d'effet sous laquelle nous percevons la phrase, unité d'effet ; la parole psychique sera la parole sous laquelle nous saisissons les unités de puissances de la langue : les mots ou les morphèmes. Soit schématiquement :



Les deux ensembles langue et discours s'opposent en se posant l'un après l'autre. Ils occupent deux positions successives sur la ligne vectrice du temps opératif qui porte leur construction. Langue, système psychique, est ainsi le **langage puissantiel** tandis que le discours, son résultat physique, est le **langage effectif**. Envisagés sous cet angle, la langue et le discours sont deux éléments d'un même acte qui sont dans un rapport corrélatif : la langue est l'**ouvrage préconstruit** alors que le discours est l'**ouvrage tardif**.

3.2. La langue est un système

3.2.1. Notions de système et structure

Le langage articulé remplit sa fonction parce qu'il organise des formes destinées à structurer la mise en rapport entre la réalité et son expression. Que certaines circonstances liées au temps imposent des changements à la langue, ce n'est pas à enregistrer comme une altération. La langue étudiée à un état donné est saisie par son état et elle n'est rien touchée en sa substance. Le fonctionnement du langage n'est donc pas, selon Saussure, un facteur anarchique qui mettrait en danger son caractère organisé. Cette organisation inhérente à toute langue s'appelle un **système**. Selon Moeschler et Auchlin (2000 : 20) :

Un système au sens structuraliste est un ensemble homogène d'éléments, dont chacun est déterminé, négativement ou différenciellement, par l'ensemble des rapports qu'il entretient avec les autres éléments.

En linguistique, on tend à utiliser le terme système pour désigner un ensemble d'unités qui sont dans un rapport d'exclusion mutuelle. Chacune des unités du système se définit ainsi par l'ensemble des relations qu'elle soutient avec les autres unités et par les oppositions où elle

entre ; c'est une entité relative et oppositive. Ainsi, la langue est un système du fait que c'est un tout organisé à l'intérieur duquel chaque élément est défini par les relations qu'il entretient avec tous les autres. Les divers éléments constitutifs d'une unité de parole sont en relation les uns par rapport aux autres si bien que si l'un des termes est modifié, l'équilibre du système est changé.

Selon Peytard et Genouvrier (1970 : 90), les propriétés du système linguistique peuvent être résumées en trois points. Tout d'abord, le système se caractérise par l'indépendance de la langue car celle-ci est la partie sociale du langage extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier. Ensuite, le système de la langue est un objet d'étude particulier du fait que la langue est distincte de la parole et constitue par là un objet qu'on peut étudier séparément. Enfin, le système de la langue se caractérise par son homogénéité car, contrairement au langage qui est hétérogène, la langue est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique.

Après Saussure, ses successeurs ont préféré la notion de **structure** par rapport à celle de système. Ce terme a été introduit en linguistique en 1929 par les figures de proue du Cercle linguistique de Prague lors du premier congrès des philologues slaves. Le terme de « structure » renvoie ainsi au mode de liaison ou encore à l'agencement des unités qui se combinent. Benveniste (1966 : 8-9) essaie de définir la structure de la manière suivante :

On entend par structure, particulièrement en Europe, l'arrangement d'un tout en parties et la solidarité démontrée entre les parties du tout qui se conditionnent mutuellement ; pour la plupart des linguistes américains, ce sera la répartition des éléments telle qu'on la constate et leur capacité d'association ou de substitution.

Ainsi définie, la structure est caractérisée par un certain nombre de propriétés à savoir : (i) c'est une unité de globalité enveloppant des parties ; (ii) ces parties sont dans un arrangement formel qui obéit à certains principes constants ; (iii) ce qui donne à la forme le caractère d'une structure est que les parties constituantes remplissent une fonction ; (iv) enfin ces parties constitutives sont des unités d'un certain niveau, de sorte que chaque unité d'un niveau défini devient sous-unité du niveau supérieur. De par ces propriétés, Benveniste (1966 : 98) résume la relation *système-structure* de la façon suivante :

Le principe fondamental est que la langue constitue un système, dont toutes les parties sont unies par un rapport de solidarité et de dépendance. Ce système organise des

unités, qui sont les signes articulés, se différenciant et se délimitant mutuellement. La doctrine structuraliste enseigne la prédominance du système sur les éléments, vise à dégager la structure du système à travers les relations des éléments, aussi bien dans la chaîne parlée que dans les paradigmes formels, et montre le caractère organique des changements auxquels la langue est soumise.

La nuance particulière exprimée dans ces propos est que les éléments linguistiques ne préexistent pas aux rapports qu'ils entretiennent à l'intérieur de l'organisation de l'ensemble de la langue. Celle-ci ne se surajoute pas à eux mais elle constitue les éléments du système n'ayant de réalité linguistique que par leurs relations mutuelles. Chaque système étant formé d'unités qui se conditionnent mutuellement, il se distingue des autres systèmes par l'agencement interne de ces unités, agencement qui en constitue la structure. En conséquence, le linguiste focalise son attention sur la structure lorsqu'il accomplit sa tâche : il décrira un agencement de faits, qu'il segmentera en éléments constitutifs, et il définira chacun de ces éléments par la place qu'il occupe dans le tout et par les variations et les substitutions possibles à cette même place.

3.2.2. Signe linguistique

Si la langue est un système, quels en sont les éléments ? La notion de mot ambiguë et floue doit être rejetée au profit du terme **signe linguistique**, seule unité opératoire. Contrairement à ce que suggère la conception de la langue comme nomenclature, qui saisit, séparément les uns des autres, les termes de la langue dans leur lien avec la réalité extralinguistique, le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un **concept** et une **image acoustique**. Concept et image acoustique sont pour Saussure des entités psychiques, non matérielles. En effet, l'image acoustique n'est pas un son matériel mais plutôt une empreinte psychique de ce son ; c'est la représentation psychique du mot en tant que fait de langue virtuel en dehors de toute réalisation par la parole.

Ainsi, le signe linguistique est une entité psychique à deux faces, inséparables l'une de l'autre comme le sont les deux faces d'une feuille de papier, et dont aucun des termes ne peut exister sans l'autre. Comme la notion de signe ne s'applique pas seulement au code linguistique oral mais à tout système de signes, Saussure préféra utiliser les termes de **signifiant** (pour image acoustique) et de **signifié** (pour concept). Ces deux aspects (signifiant ou représentation mentale d'une suite sonore) et signifié (ou représentation mentale d'une idée ou d'une chose), indissolublement liés dans la conscience du sujet parlant, donnent à la totalité qu'est le signe

linguistique ces deux caractères fondamentaux : les caractères arbitraire et linéaire. Il découle de la définition du signe linguistique les quatre caractéristiques suivantes :

(i) **L'arbitraire du signe** : Pour Saussure, le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire du fait qu'il n'y a pas de lien naturel qui lie les propriétés du signifiant à celles du signifié : ce lien est immotivé. Cela veut dire que le lien qui lie en un signe une forme phonétique et un concept auquel elle se rapporte est de nature conventionnelle. Ce caractère conventionnel ne suppose pas de convention délibérément passée entre des agents ou partenaires mais seulement le fait que les membres de la communauté linguistique ratifient, par l'emploi qu'ils en font, les conventions qui s'imposent à eux.

A ce point de vue, des objections ont été formulées par les successeurs de Saussure qui trouvent plutôt que le signifié d'un signe dans une langue donnée ne peut être pensé indépendamment de son signifiant. Benveniste (1966 : 51) remarque que le lien qui unit signifiant et signifié ne saurait être arbitraire, il est au contraire nécessaire, inévitable. Ce qui est arbitraire, c'est que tel signe et non tel autre, désigne tel segment particulier de la réalité.

(ii) **Le caractère linéaire du signifiant** : Le signifiant étant de nature auditive, il se déroule sur la chaîne du temps, si bien que les signes se présentent obligatoirement l'un après l'autre. Ils forment ainsi une chaîne, la chaîne parlée, dont la structure est de ce fait analysable et quantifiable. Ce caractère est encore plus évident quand on examine la transcription des formes vocales.

(iii) **L'immutabilité du signe** : Si par rapport à l'idée qu'il représente le signifiant apparaît comme librement choisi par rapport à la communauté linguistique qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé. La langue est en effet l'héritage des époques antérieures, une convention admise par les membres d'une même communauté linguistique, et transmise à la génération suivante. La langue fonctionnant au moyen d'un code fondé sur un système de signes, on sous-entend l'existence des règles présidant à leur combinaison. Il est donc évident que pour que la communication puisse s'établir, il est nécessaire que les signes du code soient conventionnels c'est-à-dire communs à un grand nombre d'émetteurs et de récepteurs, acceptés, compris et gardés par tous.

(iv) **La mutabilité du signe** : Selon Saussure (1972), le temps qui assure la continuité de la langue a un autre effet en apparence contradictoire, celui d'altérer plus ou moins les signes linguistiques. Les facteurs d'altération sont nombreux mais sont toujours extérieurs à la

langue. Ces changements peuvent être phonétiques ou morphologiques ou syntaxiques ou lexicaux. Quand il s'agit du signe, ils se situent aux niveaux sémantique et phonétique. Ils aboutissent en effet à un déplacement du rapport signifié-signifiant. C'est ainsi par exemple que le mot latin « *necare* = tuer » est devenu en français « *noyer* ».

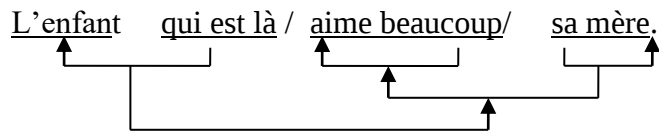
3.2.3. La langue est une structure hiérarchisée

La procédure entière d'analyse linguistique tend à délimiter les éléments à travers les relations qui les unissent. Cette analyse consiste en deux opérations qui se commandent l'une l'autre et dont toutes les autres dépendent : la **segmentation** et la **substitution**. L'application de ces deux opérations à un **corpus** (c'est-à-dire un échantillon de la langue étudiée) conduit à une description de la structure linguistique organisée en différents niveaux d'analyse. Chaque niveau comporte ses propres unités et chacune entre dans la composition d'une unité supérieure. Sur ce plan, Benveniste (1966) distingue ainsi quatre niveaux d'analyse : (i) le *niveau des traits distinctifs* (ou *niveau mérismatique*) ; (ii) le *niveau phonologique* ; (iii) le *niveau morphologique* et (iv) le *niveau phrastique*.

On peut remarquer que du trait distinctif au morphème, les constituants de l'unité supérieure sont toujours des constituants immédiats (par exemple, le phonème est l'unité immédiatement inférieure au morphème). Par contre, si les morphèmes sont des constituants de la phrase, ils n'en sont plus des constituants immédiats. Autrement dit, il existe nécessairement entre le niveau morphologique et le niveau phrastique au moins un niveau intermédiaire : le mot. En effet, le mot a une position fonctionnelle intermédiaire qui tient à sa nature double : d'une part, il se décompose en unités phonématiques qui sont de niveau inférieur ; de l'autre, il entre, à titre d'unités signifiantes, dans une unité de niveau supérieur.

3.2.4. Rapports syntagmatiques et paradigmatiques

Partant du caractère linéaire des actes de parole (déroulement dans le temps), on constate aisément que chaque élément de l'énonciation est en relation avec celui qui le précède et avec celui qui le suit. Ceci vaut tant sur le plan des petites unités (phonèmes) que sur le plan des grandes unités de la langue (morphèmes, syntagmes). La relation à l'intérieur d'une succession, à l'intérieur de la chaîne parlée est dite **syntagmatique**, car elle concerne les unités de la chaîne et leurs rapports réciproques. Il s'agit donc d'une **relation horizontale** entre les différents éléments. Ainsi par exemple, dans la phrase ci-après, la relation syntagmatique entre les syntagmes peut être schématisée de la manière suivante :



Hors de la chaîne parlée, se créent des associations entre signes, qui forment des groupes sur la base de relations de types très divers. Ainsi, la relation est dite **paradigmatique** quand elle s'exerce sur l'**axe vertical** c'est-à-dire quand des éléments d'une même classe sont interchangeables. A chaque classe paradigmatique (verticale) correspond toujours la même fonction (syntaxique en cas de syntagmes) ; les éléments de chaque classe paradigmatique peuvent être fournis ou très réduits. Voici un exemple avec des syntagmes :

L'étudiant	apprend vite	l'allemand
Il	apprend vite	l'allemand
Elle	apprend bien	l'anglais
Cette jeune fille	aime beaucoup	l'italien

Selon Martinet (1970 : 27), la relation entre syntagmatique et paradigmatique peut être formulée en termes de **contrastes** et **oppositions** :

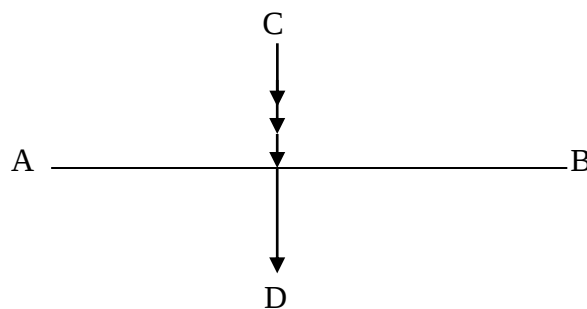
On aperçoit que les unités linguistiques, qu'elles soient signes ou phonèmes, sont entre elles dans deux types distincts de rapports : on a, d'une part, les rapports dans l'énoncé qui sont dits syntagmatiques et sont directement observables [...]. On a intérêt à réserver, pour désigner ces rapports, le terme de contrastes. On a, d'autre part, les rapports que l'on conçoit entre des unités qui peuvent figurer dans un même contexte et qui, au moins dans ce contexte, s'excluent mutuellement ; ces rapports sont dits paradigmatiques et on les désigne comme des oppositions.

En définitive, Lepschy (1963 : 32-33) réussit à établir des relations entre les différentes dichotomies instaurées par Saussure : *langue/parole*, *système/structure*, *syntagmatique / paradigmatique*. Celle entre langue et parole peut être interprétée comme celle entre système abstrait et ses manifestations matérielles particulières. Celle entre paradigmatique et syntagmatique peut être interprétée en termes de *code* et *message* ; certains savants lui font correspondre une distinction terminologique entre structure (syntagmatique) et système (paradigmatique). Elle correspond en partie à la distinction précédente, dans la mesure où le code appartient à la langue, au système linguistique, et où les messages sont constitués par des

actes de parole particuliers ; mais seulement en partie, dans la mesure où non seulement les rapports paradigmatiques mais aussi syntagmatiques peuvent être conçus en termes de langue.

3.3. Synchronie et diachronie

La distinction entre **synchronie** et **diachronie** est un corollaire de l'étude de la nature du signe linguistique. L'immutabilité du signe s'entend dans un sens où il reste lui-même objet d'une convention admise telle quelle, hier comme aujourd'hui. Quant à la mutabilité, elle est le signe de la transformation que le temps peut imposer à la langue. Cette double caractérisation correspond à deux axes de l'étude des états de langue.



L'axe AB est l'axe des simultanités. Il concerne les rapports entre unités de la langue comme éléments d'un système existant étudié sans aucune allusion à l'intervention du temps. L'axe CD est l'axe des successivités. Il offre une analyse des données de l'intervention du temps, il saisit les états successifs du système : c'est l'axe diachronique. La linguistique synchronique se place dans une perspective qui fait abstraction des phénomènes historiques et sociaux qui ont produit le système linguistique tel qu'il se présente. Elle saisit alors un état de la langue compris dans un espace temporel limité de sorte qu'il soit réaliste de faire abstraction d'une évolution très peu sensible. Cela n'est possible que parce que les phénomènes de transformation d'un système linguistique ne s'opèrent que très lentement. La linguistique synchronique s'oppose ainsi sans l'exclure à la linguistique diachronique qui, elle, étudie la langue en envisageant le passage d'un système à un autre c'est-à-dire l'évolution historique de la langue.

La perspective diachronique est méthodologiquement seconde par rapport à la perspective synchronique puisque toute analyse de la diachronie suppose une étude sérieuse de différents systèmes synchroniques pour pouvoir en dégager les lois d'évolution. Deux perspectives se présentent à la linguistique diachronique : la **prospection** et la **rétrosppection**. Par la prospection, le linguiste étudie les états de la langue à des moments précis en partant des

documents directs. Il s'agira par exemple, pour un romaniste, de relater les divers systèmes successifs du latin tels qu'ils apparaissent à partir d'une certaine quantité des études du latin. Cette démarche n'offre pas beaucoup d'intérêts car il ne présente que des allures d'une simple narration. Dans la perspective rétrospective, le linguiste remonte le cours du temps et superpose les données non pour fournir les états successifs mais pour les comparer et en dégager une évolution. Celle-ci permet alors de fournir l'origine des éléments saisis en synchronie. La méthode utilisée est celle de reconstruction qui consiste à partir des lois d'évolution découvertes à l'intérieur du système pour reconnaître la forme hypothétique des unités anciennes.

Ainsi, on considère assez généralement que le point de vue diachronique est mouvement (dynamique), tandis que le point de vue synchronique est figé (statique). Rien n'est plus faux, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, à tout moment de son histoire et de son évolution, une langue est parlée par des locuteurs de tous âges. On peut s'attendre à trouver chez les locuteurs âgés un usage plus conservateur et, chez les locuteurs plus jeunes un usage plus novateur, plus avancé. On peut donc observer des évolutions tant au niveau de la prononciation que du vocabulaire. Ensuite, toute langue étudiée sur une courte période de temps se présente comme un équilibre entre plusieurs usages propres aux diverses couches de la population qui parle cette langue. L'observation attentive des faits conduit à adopter une conception dynamique de la synchronie comme le recommande André Martinet qui depuis 1973 utilise l'expression **synchronie dynamique**.

3.4. Principe d'immanence

C'est le principe fondamental du structuralisme. Il postule que l'énoncé réalisé n'est analysable qu'à partir de ses propriétés internes. Celles-ci permettent de définir l'énoncé comme une « structure close » descriptible en tant que telle en dehors de tout processus historique. Par exemple, ce qui fera l'objet de la description dans la phrase *L'océan berce les barques*, ce sera en premier lieu l'ensemble des rapports qu'entretiennent entre eux les différents éléments : *le, océan, berce,...* Dans cette perspective, le linguiste ne s'intéressera pas au fait que l'élément *océan* provient du latin *oceanus* lui-même lié au grec *okeanos*. Le principe d'immanence est lié ainsi à l'une des distinctions fondamentales posées par Saussure entre l'étude synchronique et l'étude diachronique.

Le principe d'immanence implique également la coupure théorique entre l'énoncé produit et les différents participants de la communication linguistique (les sujets de l'énonciation). Cela

signifie que l'énoncé ne peut être décrit à partir des motivations psychologiques du sujet parlant ou d'un contexte situationnel capable de rendre compte de la signification et de la structure de l'énoncé. La description s'appuie seulement sur un corpus constitué d'un ensemble d'énoncés réunis à partir des locuteurs-informateurs de la langue. Ce corpus doit répondre à un ensemble de critères dépendant de l'analyse que se propose le linguiste : (i) conditions d'homogénéité, (ii) conditions de représentativité par rapport à la communauté linguistique définie géographiquement ou socialement de manière précise. Dans cette perspective, la parole est identifiable au corpus correspondant à un « texte clos » sur lequel diverses procédures d'analyses pourront être appliquées afin de dégager les unités de la langue et les règles de combinaison de ces unités entre elles.

La nature des unités linguistiques dégagées dérivent également du principe d'immanence par l'introduction de la notion d'interdépendance entre les unités basée sur le concept de **valeur**, un des apports essentiels du structuralisme. Selon Saussure (1972), un signe linguistique est une valeur lorsqu'il remplit les trois conditions suivantes :

(i) son pouvoir d'échange c'est la possibilité de désigner au moyen de son signifiant une réalité extralinguistique ;

(ii) dans l'organisation générale de la langue, des rapports fixes sont établis entre lui et les autres signes ;

(iii) son pouvoir de désignation est strictement conditionné par ces rapports.

Ainsi, la valeur de l'unité linguistique n'est réductible ni à son aspect signifiant ni à son aspect signifié. Elle est liée à l'union de ces deux aspects, ce qui permet d'opposer une unité à toutes les autres unités appartenant au même système linguistique. C'est dans ce sens que Saussure affirme que les unités linguistiques n'ont que des valeurs négatives, leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas.

CHAPITRE 4 : TENDANCES DE LA LINGUISTIQUE MODERNE

Après Ferdinand de Saussure, la linguistique moderne ou linguistique structuraliste s'est diversifiée en différentes écoles de pensée. Celles-ci se caractérisent par des concepts et des méthodes (fonction, distribution, forme, transformation, etc.) sur lesquels se fonde l'éclatement de la science linguistique. La diversification de la linguistique structuraliste aboutit ainsi à l'édification d'un certain nombre de courants structuralistes notamment le distributionnalisme, la grammaire générative et transformationnelle, le fonctionnalisme, la psychomécanique du langage, la glossématique, etc. Tous ces courants, imbriqués les uns dans les autres, se regroupent en deux tendances principales à savoir la linguistique américaine et la linguistique européenne.

4.1. Courants de la linguistique américaine

La création d'une linguistique structurale aux USA provient des problèmes pratiques que posaient les langues amérindiennes. Celles-ci se sont vite révélées non seulement fort différentes entre elles mais encore totalement irréductibles aux catégories grammaticales indo-européennes. Les recherches américaines hériteront ceci d'original qu'elles resteront étroitement liées aux anthropologues sur les sociétés amérindiennes. La linguistique dépendra du développement de l'ethnologie, de la sociologie et de la psychologie.

4.1.1. L'hypothèse Whorf-Sapir

Edward Sapir représente l'un des courants qui se sont exprimés à l'intérieur du structuralisme américain. La réflexion qu'il mène sur les rapports entre la langue et la culture sera exprimée sous forme de ce que l'on appelle l'hypothèse Whorf-Sapir. On peut résumer cette hypothèse en disant que la langue d'une communauté donnée organise sa culture c'est-à-dire l'appréhension que ce peuple a de la réalité et la représentation qu'il se forme du monde. En d'autres termes, la langue conditionne la vision du monde d'une communauté linguistique ou encore la langue pratiquée a une influence sur la manière de réfléchir.

Pour Edward Sapir et Benjamin Lee Whorf, le langage est la traduction spécifique à une culture donnée, de la réalité sociale ; le monde réel n'existe pas vraiment, il n'existe qu'à travers ce que notre langue nous en fournit comme vision. Cela revient à dire que nous disséquons la nature suivant des lignes tracées d'avance par nos langues maternelles. Bref, la différence des langues a pour conséquence une structuration intellectuelle et affective

différente. C'est donc dans les différences entre les langues qu'il faut chercher la cause et la forme des différences culturelles.

4.1.2. Distributionnalisme

La seconde tendance structuraliste est représentée par Leonard Bloomfield, père de la linguistique distributionnelle. L'attitude de Bloomfield est très particulière par rapport au structuralisme européen mais plutôt très marquée par rapport à la théorie psychologique béhavioriste dominante autour des années 1920. Le béhaviorisme représente en effet, non seulement une psychologie du comportement mais aussi une méthode scientifique. Dans cette perspective, la linguistique a sa place parmi les sciences du comportement humain. Un acte de parole n'est qu'un comportement de type particulier. Or le béhaviorisme soutient que le comportement humain est totalement explicable (prévisible) à partir des situations dans lesquelles il apparaît indépendamment de tout facteur interne. Bloomfield conclut de là que la parole elle aussi doit être expliquée par ses conditions d'apparition. Il appelle cette attitude **mécaniste** et l'oppose au **mentalisme** selon lequel la parole doit s'expliquer comme un effet des pensées (intention, croyance, sentiments, etc.) du sujet parlant.

La caractéristique fondamentale du distributionnalisme concerne son hostilité à l'égard du sens. Alors que la plupart des linguistes considère que la langue met en relation formes phoniques et sens, l'objectif du distributionnalisme a consisté à vouloir rendre compte du fonctionnement linguistique par la seule prise en compte de la forme. Ainsi, selon François (1980 : 73), toute forme linguistique peut être appréhendée de deux manières complémentaires :

(i) Elle peut être considérée globalement comme pouvant, ou ne pouvant pas, être prononcée seule et former un énoncé de la langue. Toute forme qui peut former un énoncé est une forme libre. La phrase est une forme libre maximale qui ne fait donc pas partie d'une forme linguistique plus vaste. Le mot est une forme libre minimale, c'est-à-dire le plus petit fragment d'énoncé qui, pouvant être prononcé isolément, peut encore constituer un énoncé.

(ii) La forme linguistique peut également être considérée comme une construction, c'est-à-dire comme l'arrangement de deux ou plusieurs constituants immédiats. Il paraît donc possible par une procédure formelle, de la scinder en formes libres immédiatement constituantes [...]. Chaque constituant peut à son tour être considéré comme une construction dont il convient de rechercher les constituants immédiats.

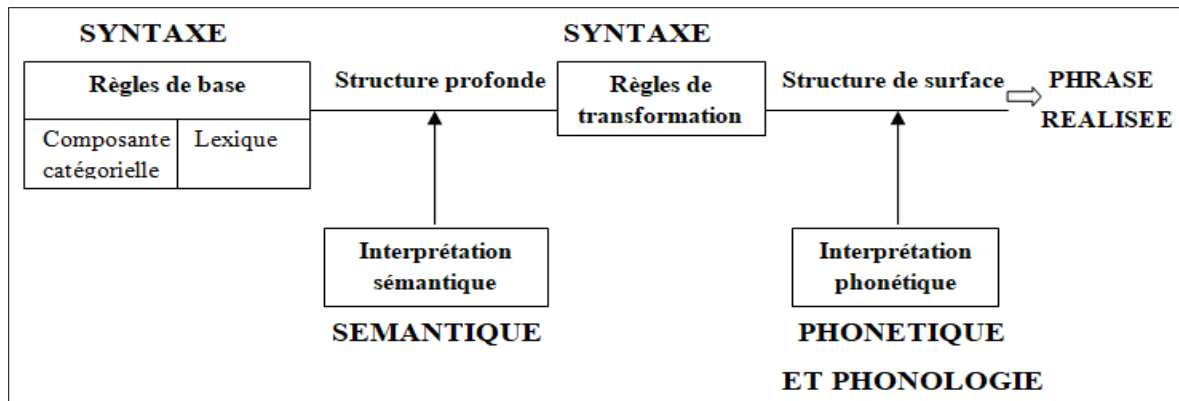
En définitive, l'étude d'une langue sera alors effectuée à partir d'un ensemble d'énoncés réalisés par les locuteurs-informateurs qui servira de **corpus** pour l'analyse linguistique. Ce sont les propriétés internes de ce corpus qui devront être dégagées par une analyse linguistique respectant parfaitement le **principe d'immanence**. Pour éviter que la description ne soit infléchie par quelque préjugé qui serait lié au mentalisme, les distributionalistes recommandent qu'elle se fasse en dehors de toute considération du sens des énoncés ou de leur fonction. La seule notion de base pour l'analyse est celle du **contexte linéaire** ou d'**environnement**. Celui-ci sert à définir la **distribution** d'une unité c'est-à-dire l'ensemble des environnements où on la rencontre dans le corpus.

4.1.3. Grammaire générative et transformationnelle

Noam Chomsky, le fondateur de l'école générativiste était un disciple de Harris qui travaillait avec lui à une formalisation logico-mathématique des méthodes distributionnelles et à leur extension à la syntaxe restée avec la sémantique un des domaines peu abordés par le structuralisme. Chomsky attaque la théorie du langage élaborée par les distributionalistes dans ses présupposés mécanistes hérités du béhaviorisme. Le distributionalisme est condamné pour sa méthode à ignorer ce pouvoir d'infini inclus dans toute langue. Il décrit seulement des phrases réalisées et ne peut faire état de la créativité du locuteur.

Chomsky se démarque ainsi du distributionalisme et de la linguistique structurale en en dénonçant les insuffisances dans *Structures syntaxiques* (1957). Il propose un **modèle transformationnel**, invente la notion de **grammaticalité** et fait appel à la **créativité** des locuteurs d'une langue. Chaque personne a une intuition de la structure de sa langue. Une grammaire doit tenir compte de toutes les possibilités grammaticales d'une langue donnée. Il oppose son modèle transformationnel au **modèle taxinomique** (= qui classe au moyen des listes d'éléments) des structuralistes. Il met au point sa théorie de la **grammaire générative** (tout locuteur est à même de construire et de comprendre avec un nombre fini d'éléments un nombre indéfini de phrases inédites) dans *Aspects de la théorie syntaxique* (1965).

Dans la théorie chomskyenne, la grammaire est essentiellement constituée de trois composantes fondamentales comme l'indique le schéma proposé par Dubois et Dubois-Charlier (1970 : 14) :



1) **La syntaxe** : Partie essentielle de la grammaire, c'est une étude des principes et des processus selon lesquels les phrases sont construites dans les langues particulières. Elle est formée de deux sous-composantes :

(a) **la base**, formée à son tour de deux parties :

(i) **la composante catégorielle**, liste de règles qui définissent les relations grammaticales entre les éléments constituant les structures profondes et représentées par les symboles catégoriels. Ainsi, la composante catégorielle définit la phrase comme formée des la suite de symboles : **SN + SV**. La relation grammaticale entre les deux symboles est celle de sujet et de prédicat.

(ii) **le lexique** : C'est le dictionnaire de la langue où les termes sont définis par des séries de traits, caractéristiques catégorielles de divers types. Ainsi, les règles lexicales remplacent ces symboles catégoriels par les termes appropriés du lexique.

(b) **les transformations** dont les règles permettent de passer des structures profondes (définies par la base) aux structures telles qu'elles se présentent dans la langue (structure de surface). La structure profonde comprend l'ensemble des règles syntaxiques, lexicales et sémantiques qui préexistent à l'acte de prise de parole. C'est le lieu des opérations sous-jacentes à la phrase réalisée ; c'est aussi le lieu de codage syntaxique, lexical et sémantique sous l'angle de la production et de l'interprétation des énoncés. La structure de surface est la phrase réalisée grâce aux apports de la phonétique et de la phonologie.

2) **la sémantique** : Ce sont les règles définissant l'interprétation à donner aux suites générées par la syntaxe.

3) **la phonologie et la phonétique** : Ce sont des règles qui réalisent en une séquence de sons les suites générées par la syntaxe.

4.2. Courants de la linguistique structurale européenne

4.2.1. Ecole de Prague

Nous sommes redevables au Cercle linguistique de Prague pour ses études phonologiques. L'Ecole de Prague a été constituée par un groupe de savants tchèques, russes et autres sous la houlette du russe Nikolaï Troubetzkoy. Les phonologues de Prague appliquent la théorie saussurienne à l'élaboration du concept de **phonème**. Ils distinguent les **sons**, unités phonétiques des phonèmes (unités phonologiques ou fonctionnelles). La distinction des phonèmes est opérée sur base de ce que l'on appelle le **trait pertinent**. Les disciples de l'Ecole de Prague apportèrent également leur contribution à d'autres secteurs de la linguistique comme la stylistique.

4.2.2. Ecole de Copenhague

Elle se constitue en 1931 autour de Louis Hjelmslev (1899-1965). Son but est de parvenir à une algèbre de la langue, laquelle est une pure forme. C'est la **glossématique** (c'est-à-dire une théorie scientifique de la description des langues fondée sur un ensemble de principes de départ et de définitions précises) qui atteint un très haut degré d'abstraction. L'école de Copenhague poursuit le principe saussurien de l'immanence : la langue en elle-même et pour elle-même. La glossématique formule de façon extrêmement rigoureuse, quasi mathématique même, les structures de la langue. L'œuvre majeure de HJelmslev est traduite en français en 1968 sous le titre de *Prolégomènes à une théorie du langage*.

Pour François (1980 : 71), la théorie habilitée à rendre compte de cette structure doit être déductive, c'est-à-dire se limiter à appliquer aux faits linguistiques les dispositions d'une construction théorique antérieurement et indépendamment constituée. La confrontation avec les langues ne peut ni confirmer ni infirmer la théorie. Selon Hjelmslev, cette théorie est vraie si : (i) elle ne présente aucune contradiction interne ; (ii) elle est exhaustive et (iii) dans le cas où plusieurs procédures répondraient aux deux premières conditions, elle choisit la plus simple.

4.2.3. Fonctionnalisme

Hérité de l'Ecole de Prague, le fonctionnalisme est un courant linguistique qui s'est développé en Europe dans la deuxième moitié du XXe siècle. Il est représenté principalement par André Martinet, Roman Jakobson et Nikolaï Troubetzkoy. Le fonctionnalisme appréhende les éléments de la langue en termes de **fonction** c'est-à-dire « la tâche assignée à un élément

linguistique structurel (classe, mécanisme) pour atteindre un but dans le cadre de la communication humaine » (Paveau et Sarfati, 2003 : 118). Ainsi, toute composante de la langue (le phonème, le morphème, le syntagme) est analysée par rapport au rôle qu'elle remplit dans la langue.

Comme le soulignent Paveau et Sarfati (2003 : 130) « la pensée fonctionnaliste d'André Martinet (1908-1999) se situe dans la droite ligne du structuralisme européen élaboré par Saussure et, dans la perspective fonctionnelle, par le cercle de Prague, en particulier à travers les travaux de Troubetzkoy ». Cette double origine du fonctionnalisme conduit Martinet (1970 : 18-19) à redéfinir la langue selon sa fonction de communication :

Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre.

De cette définition de la langue, il découle deux principes fondamentaux du fonctionnalisme à savoir le principe de la double articulation du langage et celui de l'économie du langage. Selon le premier principe, « si les langues s'accordent toutes pour pratiquer la double articulation, toutes diffèrent sur la façon dont les usagers de chacune d'elles analysent les données de l'expérience et sur la manière dont ils mettent à profit les possibilités offertes par les organes de la parole » (Martinet, 1970 : 18). Selon le deuxième principe, chaque langue présente un nombre limité d'unités distinctives que l'on combine entre elles pour donner forme à des dizaines de milliers d'unités significatives ; de même, on combine ces dizaines de milliers d'unités significatives entre elles pour construire un nombre incalculable de phrases (Builles, 1998 : 12-13). Bref, ce fonctionnalisme peut être synthétisé en ces termes de Dubois et alii (2001 : 206) :

[...] il oppose les nécessités de la communication (exigence d'un nombre maximum d'unités qui soient les plus différentes possibles) et la tendance au moindre effort (exigence d'un nombre d'unités les moins différentes possibles). La tendance à harmoniser ces deux exigences aboutit à l'économie dans la langue ou à l'amélioration du rendement fonctionnel. Chaque unité de l'énoncé est soumise à deux pressions contraires : une pression (syntagmatique) dans la chaîne parlée, exercée

par les unités voisines, et une pression (paradigmatique) dans le système, exercée par les unités qui auraient pu figurer à la même place. La première pression est assimilatrice, la deuxième dissimilatrice.

Par ce fonctionnalisme structuraliste ainsi décrit, « Martinet veut pratiquer une linguistique à la fois objective (en refusant de s'appuyer sur le sentiment linguistique ou l'intuition psychologue) et échappant au formalisme voire au dogmatisme ; son exigence première est de délivrer une description correcte de la réalité des phénomènes langagiers » (Paveau et Sarfati, 2003 : 130). En conséquence, dans la description linguistique de type fonctionnaliste, l'organisation syntagmatique et paradigmatique de la langue occasionne une analyse de la structure en unités plus petites. Cette analyse affecte tous les niveaux et doit tenir compte de la diversité des langues.

Bref, si l'on veut intégrer le fonctionnalisme dans l'une des antithèses classificatrices des courants linguistiques constituant le continent structuraliste, c'est au formalisme qu'il faut l'opposer. Alors que le point de vue fonctionnaliste privilégie le devenir des formes du langage dans la société, le point de vue formaliste met au cœur de ses préoccupations le fonctionnement interne du système langagier. Plus qu'une théorie ou ensemble de théories, le fonctionnalisme est un mode de pensée, un regard sur la langue et ses rapports avec l'organisation du monde.

4.2.4. Psychomécanique du langage

Cette méthode d'analyse linguistique initiée par Gustave Guillaume est un structuralisme d'un type particulier. Ce dernier s'installe dans une authentique phénoménologie du langage qui, du même coup, restitue au langage sa véritable dimension anthropologique. Les postulats sur lesquels repose l'analyse psychomécanique sont : (i) tout dans la pensée en instance de langage est mouvement ; (ii) ces mouvements sont susceptibles d'être interceptés en cours de développement, livrant des résultats différents selon le moment précoce ou tardif où survient la suspension de mouvement ; (iii) ces mouvements impliquent l'existence d'un **temps opératif** (= le temps qui s'écoule entre l'activité psychique de la constitution d'un acte de langage et l'activité physique).

Compte tenu de ces trois postulats, la psychomécanique du langage se fonde sur une technique spécifique : la **linguistique de position**. Cette méthode d'analyse se présente comme une description suivant pas à pas l'acte du langage, qui est essentiellement mouvement, en ses diverses étapes depuis la conception du mot jusqu'à la prononciation

effective de la phrase. Ainsi, les mots sont le résultat du passage de la structure mentale à la structure physique et la langue repose précisément sur ce mouvement incessant. En effet, la psychomécanique soutient que la langue se décompose en systèmes de représentation construits à deux échelles : d'une part, au cours de son évolution historique ou **glossogénie** ; d'autre part, à chaque acte de langage ou **praxéogénie**. Tout dans la langue est donc construction, tout est procès et non phénomène.

4.3. Théorie de l'énonciation

La tradition énonciative donne couramment Emile Benveniste (années 50 et 60) comme père de la théorie de l'énonciation, alors que l'intérêt des linguistes pour les problèmes énonciatifs remonte aux années 1910 et 1920 en Europe et en Russie. Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov (1972 : 405-406) définissent l'énonciation comme « un acte au cours duquel des phrases s'actualisent, assumées par un locuteur particulier, dans des circonstances spatiales et temporelles précises ». Pour Emile Benveniste (1974 : 80), « l'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ».

La théorie de l'énonciation réagit contre les excès du structuralisme qui prêtait une attention trop exclusive aux structures syntaxiques et aux unités de 1^{re} et 2^e articulation tout en professant un certain mépris du sens. La théorie de l'énonciation prend donc en compte les éléments de la langue dont le sens dépend des circonstances de l'acte de parole. Elle prend en compte les éléments appartenant au code de la langue et dont le sens dépend de facteurs qui dépend d'une **énonciation** (une mise en ordre des éléments de la langue dans un but précis, à un moment donné, dans un lieu donné, effectuée par un locuteur donné) à l'autre et les termes qui impliquent un jugement ou une émotion.

Par opposition au structuralisme qui voyait dans la langue surtout des structures, des possibilités de combinaisons ou des schémas préétablis à la disposition du locuteur, la langue n'est plus considérée comme un objet (un catalogue, un code statique, inerte) : la linguistique la traite désormais comme un acte de parole. C'est ainsi que l'on en arrive à une conception dynamique du langage, qui n'est pas un simple puzzle, mais une stratégie, un agencement conscient et réfléchi des diverses pièces de la langue envisagée comme un code.

CHAPITRE 5 : PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE ET MORPHOPHONOLOGIE

La phonétique et la phonologie sont toutes les deux des sous-domaines de la linguistique qui étudient le matériau sonore mais sous des angles différents. En effet, la phonétique se concentre sur la production et la perception des sons de la parole alors que la phonologie concerne l'étude de modèles et de structures sonores plus complexes et abstraits (syllabes, intonation, etc.). A la phonétique et phonologie s'ajoute la morphophonologie qui s'occupe des variations phoniques occasionnées par la combinaison des constituants phoniques c'est-à-dire une discipline constituant une zone d'interférence de la morphologie et de la phonologie.

5.1. Phonétique et phonologie

5.1.1. Phonétique *versus* phonologie

On oppose ou l'on confond souvent phonétique et phonologie. Les deux mots viennent du grec *phone* = *son*. La phonétique étudie les sons tels qu'ils sont c'est-à-dire en fonction de toutes leurs dimensions, de toutes leurs variations, même si cela importe peu ou pas du tout pour le sens et la compréhension. Elle étudie ainsi la production des sons, les organes phonatoires, la physiologie des sons ; elle mesure aussi les vibrations et les mouvements des organes qui entrent en jeu pour la production des différents sons. La phonétique part du fait que dans un acte de parole il y a au moins deux personnes : le locuteur et l'auditeur. Le locuteur produit des sons, l'auditeur les entend et les interprète. On peut considérer les sons langagiers de plusieurs points de vue en s'intéressant :

- à la façon dont on les produits : c'est le domaine de la **phonétique de la production** encore appelée **phonétique physiologique** ou **phonétique articulatoire**. Elle étudie le rôle que les organes dits de la parole jouent dans la production des sons langagiers.

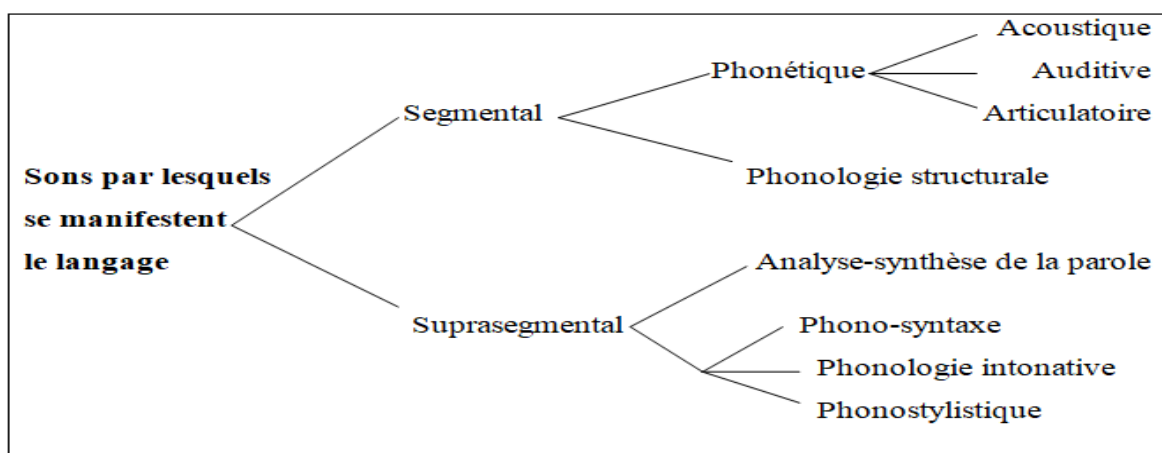
- à la façon dont les sons langagiers se propagent dans l'air atmosphérique : c'est le domaine de la **phonétique de la transmission** ou **phonétique acoustique**. Elle analyse les divers sons produits comme autant de phénomènes vibratoires qui se propagent dans l'air atmosphérique.

- à la façon dont on perçoit et interprète les sons langagiers : c'est le domaine de la **phonétique de la perception** ou **phonétique auditive et perceptive**. Elle étudie la façon dont les sons ainsi produits et propagés dans l'air atmosphérique sont perçus par l'oreille humaine.

Si nous considérons les sons de la phonétique par rapport à la signification des mots, nous faisons de la **phonologie**. En effet, la phonologie est une phonétique fonctionnelle qui s'intéresse aux sons en tant qu'ils se distinguent les uns des autres pour permettre de discerner deux significations distinctes. Elle se propose comme but principal la description de la forme ou structure de l'expression linguistique et cela dans ses deux dimensions syntagmatique et paradigmatic. En d'autres termes, elle prétend fournir une description exhaustive des ressources distinctives de la langue qu'elle étudie, les classer, déterminer leurs relations réciproques, leurs possibilités d'apparition, déterminer enfin les combinaisons dans lesquelles ces éléments peuvent entrer au sein d'une chaîne d'expression. D'où on peut résumer l'opposition entre phonétique et phonologie de la manière suivante :

Phonétique	Phonologie
1. Science des sons de la parole	1. Science des sons de la langue
2. Science de la face matérielle des sons du langage humain	2. Science de la fonction linguistique des sons du langage
3. La parole est un monde de phénomènes empiriques, d'où les méthodes de la phonétique sont celles des sciences naturelles.	3. La langue, institution sociale, est un monde de rapports, de fonctions et de valeurs ; elle emploie les méthodes utilisées pour étudier le système grammatical d'une langue.

On peut distinguer deux domaines de faits dans l'étude du signifiant phono-acoustique du langage : les domaines **segmental** et **suprasegmental**. Ainsi, les disciplines théoriques et empiriques prenant les sons du langage comme matière peuvent être organisées selon ces deux domaines comme le montrent Moeschler et Auchlin (2000 : 40) :



Le domaine segmental ou **phonématique** est le domaine des unités minimales (ou segments) de successivité de la chaîne parlée. Ainsi par exemple, [pa] n'est pas un segment, mais [p] et

[a] en sont, dans la mesure où il est impossible de les décomposer en segments successifs plus petits. Quant au domaine suprasegmental ou **prosodie**, il correspond au domaine de la dimension linéaire de la chaîne parlée, où opèrent notamment à différents niveaux des phénomènes de regroupement d'unités et de contour mélodique.

5.1.2. Nature et fonctions des productions phoniques

5.1.2.1. Son et phonème

L'opposition phonétique/phonologie présentée ci-dessus est telle que la phonétique envisage les matériaux tandis que la phonologie envisage des relations que les éléments entretiennent entre eux et le rôle qu'ils jouent dans la langue. Cette distinction laisse sous-entendre que les unités linguistiques étudiées par la phonétique et la phonologie sont respectivement des **sons** et des **phonèmes**. Les sons consistent en des ondes (=propagation d'une perturbation produisant sur son passage une variation réversible des propriétés physiques locales du milieu) qui sont créées par des vibrations des organes du corps et qui varient en fréquence (nombre de périodes ou cycles ou encore vibrations doubles par seconde) et en amplitude (distance entre point de repos et point extrême lors de la vibration). Ces ondes se propagent dans l'air à une vitesse de 340m/s. Habituellement, les sons d'une langue donnée sont notés entre des crochets carrés [].

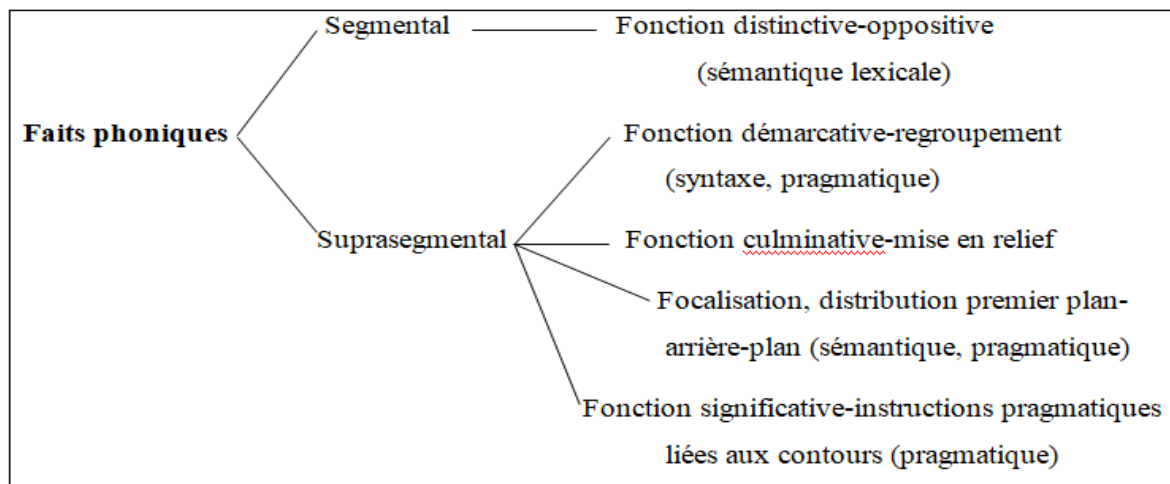
En phonétique articulatoire, la division des sons en **voyelles** et **consonnes** est fondée sur le degré de resserrement du chenal expiratoire qui va jusqu'à la fermeture complète pour une occlusive et jusqu'à l'ouverture complète pour la voyelle [a]. Lorsque l'on articule une consonne, le chenal expiratoire est soit fermé puis brusquement ouvert, soit plus ou moins resserré : le flux d'air rencontre un obstacle important sur son chemin. Lorsque l'on articule une voyelle, le chenal expiratoire est généralement très peu resserré : le flux d'air ne rencontre que peu ou pas d'obstacle important sur son chemin.

Chaque son peut être identifié par nous comme étant distinct d'un son voisin, voire très proche et à chaque fois, nous faisons bien la différence : un ***bien*** n'est pas un ***rien***, une ***grappe*** n'est pas une ***grippe***, etc. Dans ce cas, les unités abstraites qui réalisent ces oppositions, contribuent à la signification linguistique de façon distinctive et de façon oppositive sont des phonèmes c'est-à-dire des unités fonctionnelles et relationnelles qui n'ont de sens que par rapport à un système. En d'autres termes, un phonème est la plus petite unité linguistique non porteuse de signification, susceptible de produire un changement de sens par commutation, et constituée d'un ensemble de traits distinctifs. Ainsi, tout système phonologique résulte de

l'organisation des données selon un nombre relativement réduit d'unités phoniques (les phonèmes) nécessaires à la communication ; ce nombre varie d'une langue à l'autre. Conventionnellement, on note les phonèmes entre deux barres parallèles //.

5.1.2.2. Fonctions des productions phoniques

On peut classer les faits phoniques suivant leur domaine de manifestation et selon les fonctions qu'assument les différentes constructions qu'on observe. Dans un énoncé oral complet, la séquence des segments est organisée à plusieurs niveaux informant des zones très diverses de l'organisation linguistique. Ainsi, les principales fonctions des faits phoniques peuvent être résumées comme suit (Moeschler et Auchlin, 2000 : 41) :



- La fonction la plus importante est la fonction distinctive ou oppositive. Une production phonique a une *fonction distinctive* lorsqu'elle permet à elle seule de différencier les signifiants de deux unités significatives. Tel est le cas, en français, des consonnes initiales de [pul] (*poule*) et de [bul] (*boule*). Les productions phoniques ayant une fonction distinctive sont appelées des *unités distinctives*. Il en existe de deux sortes : les *phonèmes* et les *tons*.

- Les productions phoniques peuvent également aider l'interlocuteur à analyser les énoncés en unités significatives successives. Les productions phoniques ont alors une *fonction contrastive*. Lorsqu'elles signalent à l'auditeur les frontières entre mots, elles ont une fonction plus spécifiquement *démarcative*. Tel est le cas du phonème /ɲ/ dans certaines variétés de français, il n'apparaît qu'à la finale du mot. Lorsque les productions phoniques signalent à l'auditeur la présence d'un certain nombre de mots importants, elles ont une fonction plus spécifiquement *culminative*. Tel est le cas de la place de l'accent dans les langues où elle est imprévisible comme en anglais : *She **wants** to go*.

- Les productions phoniques peuvent également renseigner l'interlocuteur sur l'état d'esprit de celui qui parle (joie, douleur, doute, incertitude, etc). Par exemple, si l'on allonge et articule avec force la première consonne de *dégoutant* dans *C'est dégoutant !*, on comprend qu'on trouve ça dégoutant. Dans ce cas précis, on dira que la durée et la force articulatoire ont une *fonction expressive*.

5.1.3. Inventaire des phonèmes

Dans l'inventaire des phonèmes d'une langue, il faut arriver à repérer des oppositions significatives. Pour y aboutir, on recourt à une procédure que l'on appelle la **commutation**. Celle-ci consiste à remplacer une unité par une autre dans le but de vérifier si la substitution entraîne un changement ou une perte de sens. Si un changement survient, c'est que les deux unités possèdent un caractère qui les distingue : c'est le **trait pertinent** ou **trait distinctif**. Les unités soumises à l'épreuve doivent constituer une **paire minimale** c'est-à-dire un couple de mots formellement identiques sauf sur un point et sémantiquement différents. Si la substitution entraîne un changement de sens, les deux éléments constituent deux phonèmes distincts et les paires présentées auront constitué des oppositions significatives.

Exemple :

(a) Français : canette [kanɛt] ~ cadette [kadɛt]

rameau [ramo] ~ radeau [rado]

(b) Kirundi : itára [itʰára] ~ ikára [ikʰára]

Un phonème est ainsi identifié, de manière négative, par l'ensemble des oppositions dans lesquelles il entre, c'est-à-dire par l'inventaire des traits qui le distinguent des phonèmes auxquels il s'oppose. L'inventaire des traits identifiant un phonème d'une langue donnée constitue sa **matrice phonologique**. Il est d'usage de présenter une vue d'ensemble des phonèmes et de leurs traits pertinents sous forme de tableaux, l'un pour les consonnes et l'autre pour les voyelles :

- Pour les voyelles, on disposera en rangées verticales parallèles les traits relatifs au degré d'aperture, et en rangées horizontales parallèles les autres traits pertinents. Lorsque les nasales s'opposent à des orales, le trait de nasalité devient pertinent et il est à mentionner dans le tableau.

- Pour les consonnes, on disposera en colonnes verticales parallèles les traits pertinents relatifs au point d'articulation (bilabial, labio-dental, apical, sifflant, chuintant, dorsal). En

colonnes horizontales, on disposera les traits pertinents relatifs au mode d'articulation (occlusives, fricatives, affriquées, orales, semi-voyelles) et au voisement (sonore, sourd).

5.1.4. Distribution des phonèmes

La **distribution** est l'ensemble des **occurrences** d'un phonème. On vérifie s'il apparaît en position initiale, médiale ou finale, après voyelle, entre voyelles (à l'intervocalique), après telle ou telle consonne ou groupe de consonnes, en syllabe ouverte ou fermée. Ainsi, on arrive à constater que tels phonèmes sont interchangeables en toutes positions et qu'il n'y a pas complémentarité : là où l'un apparaît, les autres sont susceptibles de le remplacer sans changement de sens (exemple en kirundi : *reeró et leeró*). Il peut arriver que la distribution fasse apparaître une complémentarité : là où l'on trouve un son, on ne trouve pas l'autre et vice versa, tout en couvrant toutes les possibilités. C'est le cas en espagnol pour [d] et [ð] :

	Position			
	Initiale	Médiale	Médiale entre nasale et voyelle	Finale
[d]	<i><u>d</u>ama</i>	impossible	<i>hon<u>d</u>a</i>	impossible
[ð]	impossible	<i>na<u>ð</u>a</i>	impossible	<i>liberta<u>ð</u></i>

Ainsi, tout phonème peut être réalisé dans le même environnement par une infinité de variantes qui peuvent être individuelles ou qui peuvent caractériser un groupe social ou géographique. On parlera ainsi d'**allophones** pour désigner des variantes phonétiques d'un même phonème. Ces variantes peuvent être dues à la situation du phonème dans un environnement déterminé. Dans ce cas, ce sont des **variantes combinatoires** c'est-à-dire des unités phonétiquement distinctes en distribution complémentaire. En d'autres mots, ces réalisations phonétiques d'un même phonème sont réparties dans la chaîne parlée de telle sorte qu'aucune d'entre elles n'apparaît jamais dans le même environnement qu'une autre. Par contre, lorsque des réalisations différentes d'un même phonème ne sont pas entraînées automatiquement, on parle de **variantes libres**. Il s'agit ici des unités phonétiquement distinctes apparaissant dans le même environnement sans être en opposition.

5.1.5. Prosodie ou domaine suprasegmental

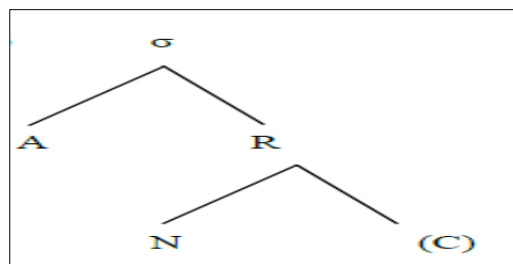
On classe dans la prosodie tous les faits de parole qui n'entrent pas dans le cadre phonématique, c'est-à-dire ceux qui échappent, d'une façon ou d'une autre, à la deuxième articulation. Physiquement, il s'agit en général des faits phoniques nécessairement présents

dans tout énoncé parlé à savoir des phénomènes liés à l'énergie articulatoire, à la hauteur mélodique déterminée et à la durée des éléments de la parole.

5.1.5.1. Syllabe

L'unité fondamentale de l'organisation prosodique est la **syllabe**. Celle-ci est une unité phonique correspondant à un « ensemble de sons prononçables d'une seule émission de voix » (Guelpa, 1997 : 21). C'est la syllabe qui constitue la première étape du regroupement des segments dans la chaîne ; c'est elle, par ailleurs, qui porte les traits de hauteur, d'intensité et de durée sur lesquels se fondent les phénomènes prosodiques complexes (regroupement intonatif, contours, accentuations).

Au niveau structurel, la syllabe (σ) comporte au minimum deux constituants : l'**attaque** (A) et la **rime** (R). L'attaque (ou **marge prénucléaire**) marque le début de la syllabe. La rime peut comporter un **noyau** (N), seul élément obligatoire, et une **coda** (C). La présence de la coda (ou **marge post-nucléaire**), toujours placée après le noyau, n'est pas obligatoire, d'où la parenthèse. Coda, Noyau, Rime et Attaque sont appelés **constituants syllabiques** ; soit :



On distingue deux types de syllabes : la **syllabe ouverte** et la **syllabe fermée**. La syllabe est dite ouverte lorsqu'elle se termine par une **voyelle (V)**. La voyelle de la syllabe ouverte est dite **libre**. La syllabe est dite fermée lorsqu'elle se termine par une ou plusieurs **consonnes (C)**. La voyelle de la syllabe fermée est dite **entravée**. Une langue est dite langue à syllabation ouverte si la fréquence des syllabes ouvertes est supérieure à celle des syllabes fermées. Elle est dite langue à syllabation fermée si la fréquence des syllabes fermées est supérieure à celle des syllabes ouvertes.

Exemple : Français

Syllabes ouvertes

V [o] "eau"

CV [vɑ̃] "vent"

CCV [tro] "trop"

CCCV [trwa] "trois"

Syllabes fermées

CVC [tɛR] "terre"

CVCC [tabl] "table"

CVCCC [tɛkst] "texte"

5.1.5.2. Traits suprasegmentaux

5.1.5.2.1. Accent

C'est une augmentation de l'intensité (énergie articulatoire) de la parole et de la hauteur de la voix qui frappe une syllabe du mot et la met en relief. Variant d'une langue à l'autre, l'accent permet de classer les langues d'après la position qu'il occupe dans le mot. En effet, d'une part, on distingue des **langues à accent fixe** : en français, il frappe invariablement la dernière syllabe ; en hongrois et en tchèque, c'est toujours la première syllabe qui est accentuée ; en kiswahili, c'est toujours l'avant dernière syllabe qui porte l'accent. D'autre part, nous avons des **langues à accent libre** : en allemand et en anglais par exemple, c'est très souvent la première syllabe qui est accentuée, mais l'accent peut se porter ailleurs. L'accent peut avoir une triple fonction : une **fonction démarcative**, une **fonction oppositive** et une **fonction contrastive**.

5.1.5.2.2. Ton

C'est une unité prosodique distincte se manifestant sous la forme d'une hauteur mélodique des voyelles à l'intérieur d'un même mot. Ces variations de hauteur permettent des oppositions par paires minimales, celles-ci n'ayant pour différence au niveau du signifiant que le seul ton exprimé en hauteur ou en mélodie dont l'absence ou la présence constitue un trait pertinent et là, rendant les signifiés tout à fait distincts. On distingue généralement deux sortes de tons : les **tons ponctuels** et les **tons modulés**. Les tons ponctuels ne se distinguent entre eux que par des différences de niveaux de hauteur (ton haut, ton moyen, ton bas) tandis que les tons modulés se différencient par la direction de la variation de hauteur mélodique (ton uni, ton montant, ton descendant, ton montant-descendant, ton descendant-montant, etc.).

5.1.5.2.3. Quantité linguistique

Quand on parle de voyelles longues et brèves dans une langue, on pense à leur **durée** dans le temps ou **quantité**. Dans beaucoup de systèmes phonologiques, il existe une opposition de longueur de telle sorte que deux phonèmes peuvent s'opposer par leur quantité. Dans ce cas, la longueur est une caractéristique des sons comparable à la qualité et elle sert comme celle-ci à distinguer deux mots ou deux formes.

5.1.5.2.4. Intonation

On appelle intonation les variations de la hauteur musicale au cours de l'énoncé. Ces variations, dues à l'élévation ou à l'abaissement de la voix, déterminent la mélodie de la

chaîne parlée. L'intonation assume les fonctions **distinctive** lorsqu'elle sert à différencier le sens des énoncés, **démarcative** lorsqu'elle délimite l'énoncé en groupes et **expressive** lorsqu'elle véhicule l'affectivité du locuteur (joie, colère, surprise, ironie, étonnement).

5.2. Morphophonologie

En linguistique générale, l'on désigne par **morphophonologie** la sous-discipline dont relève l'étude des phénomènes linguistiques dus à la combinaison des éléments phoniques. Elle étudie la structure phonologique des constituants d'un mot et les modifications combinatoires dans les groupes d'unités significatives du mot. Cette sous-discipline de la linguistique étudie aussi les changements phoniques qui jouent un rôle dans la structure du mot.

5.2.1. Assimilation et dissimilation

Par **assimilation**, il faut entendre la transformation que subit un phonème sous l'influence d'un autre qui lui est contigu. En d'autres mots, l'assimilation est une modification ou une adaptation d'un son du langage dans la direction d'une plus grande ressemblance avec un autre son (le plus souvent en contact mais qui peut aussi se trouver à distance). Une assimilation peut être seulement **partielle** ou **complète** avec comme conséquence une identité entre les deux sons. Lorsque le phonème assimilateur précède celui qui est assimilé, l'assimilation est dite **progressive**. Lorsque l'élément assimilé précède l'élément assimilateur, l'assimilation est dite **régressive** : il s'agit d'un phénomène d'anticipation de l'articulation du phonème subséquent.

Exemple : Français

Subside [sy**ʒ**'zid] : assimilation progressive

Absolument [a**p**soly'mã] : assimilation régressive

Un cas particulier d'assimilation au sens strict est l'assimilation des voyelles ou **harmonie vocalique** (*vowel harmony* en anglais). Celle-ci suppose l'accord (= la similitude) de toutes les voyelles dans une composante du mot-forme avec les voyelles dans une autre composante du même mot-forme, qui est la composante dominante. Cet accord se fait selon les traits phonémiques d'antériorité, de labialité, etc. Comme résultat, les voyelles dans le signifiant d'un mot-forme doivent être soit toutes postérieures, soit toutes antérieures. En français par exemple, dans le verbe *aimer* [eme], **ai** normalement transcrit [ɛ] devient [e] à cause de l'influence de **er** transcrit [e] et qui est très fort quant à son articulation.

La **dissimilation**, quant à elle, consiste à créer une différence entre deux phonèmes voisins, mais non contigus : c'est une différenciation à distance. Par exemple, le latin *frumentu* s'est dissimilé en donnant *froment* en français. Ainsi, au sens strict, une assimilation ou une dissimilation est conditionnée par un seul phonème particulier. Dans ce cas, l'assimilation suppose l'identité d'un ou plusieurs trait(s) distinctif(s) du phonème P' avec le(s) trait(s) correspondant(s) du phonème P ; la dissimilation, au contraire, suppose la non-identité d'un ou plusieurs traits de P' avec le(s) trait(s) correspondant(s) de P.

5.2.2. Umlaut et ablaut

On appelle **umlaut** ou **périphonie**, le remplacement des voyelles postérieures (par exemple, /a/, /o/, /u/) par des voyelles antérieures correspondantes (par exemple, /ε/, /ö/, /ü/) sous l'influence d'une voyelle ou d'une consonne antérieure, tel que /i/ ou /j/, apparaissant dans la même chaîne phonémique c'est-à-dire au sein d'un même mot-forme. Dans beaucoup de cas, l'élément conditionnant a disparu au cours de l'évolution de la langue, de sorte que certains umlaut sont ainsi appelés pour des raisons purement historiques.

Exemples :

(a) Allemand

/a/ → /ε/ ä : nacht « nuit » ~ nächte « nuits »

/o/ → /ö/ ö : not “besoin” ~ note « besoins »

/u/ → /ü/ ü : brust « poitrine » ~ brüste « poitrines »

(b) Anglais

/æ/ a → /e/ e : man “homme” ~ men “hommes”

/u/ oo → /i:/ ee : foot “pied” ~ feet “pieds”

/u:/ oo → /i:/ ee : tooth “dent” ~ teeth “dents”

Un **ablaut** ou **métaphonie**, quant à lui, est le remplacement d'une voyelle par une autre, remplacement hérité d'un état antérieur de la langue, où il était produit, le plus souvent, par le déplacement de l'accent. En anglais par exemple, les ablaut peuvent participer à la distinction des verbes au passé et des participes passés.

	Présent	Passé
« chanter »	: sing (+s)	sang
« tirer, faire feu »	: shoot (+s)	shot

« mener, guider »: **lead** (+s) **led**

5.2.3. Interversion et métathèse

On comprend par **interversion** un renversement de l'ordre normal de deux phonèmes en contact. Ainsi, le français vulgaire fait entendre souvent [fisk] au lieu de [fiks]. Il est par exemple très fréquent que les consonnes **l** et **r** changent de place par rapport à la voyelle de la syllabe ou du mot. L'histoire des langues romanes est pleine d'exemples de ce genre. Le français fromage remonte à une forme latine formaticu avec renversement entre la voyelle et **r**. Le roumain frumos (beau) remonte de la même manière du latin formusu. Si les phonèmes ainsi échangés se trouvent à distance l'un de l'autre, on parlera de **métathèse**. C'est le cas de l'espagnol dialectal flaire pour fraile (moine).

5.2.4. Troncation et insertion phonémiques

Une alternance phonémique est appelée troncation si et seulement si son membre de gauche n'est pas vide et si son membre de droite est vide. Il faut distinguer trois types de troncation en fonction de leurs caractéristiques linguistiques : l'**élision**, l'**aphérèse** et l'**haplologie**. L'élision consiste en l'omission d'une voyelle non accentuée (réduite) dans des conditions appropriées. Elle comporte deux sous-types l'**apocope** c'est-à-dire une élision à l'extrémité d'un mot-forme (soit au début, soit à la fin) et la **syncope** c'est-à-dire une élision entre deux consonnes à l'intérieur d'un mot-forme.

(a) Apocope : Italien

Chiamare mi « *appeler moi* » → chiamarmi « *m'appeler* »

Umorenere « *humeur noire* » → umornero « *mauvaise humeur* »

(b) Syncope : Italien

Infinitif	1sg du futur
« devoir » : dovere	dovrò
« savoir » : sapere	saprò

L'**aphérèse** est l'omission d'une suite phonémique non accentuée au début du mot-forme ou du syntagme phonétique. Quant à l'**haplologie**, il s'agit de l'omission d'une des deux suites phonémiques (quasi) identiques – le plus souvent /VC/, moins souvent /CV/ - c'est-à-dire /VCVC/ → /VC/ ou bien /CVCV/ → /CV/ dans des conditions spécifiques.

(a) Aphérèse : Français

Je veux pas le savoir → [vØpalsavwa:R]

(b) Haplologie : Français

Morpho**ph**onologie → morphonologie

Par **insertion**, nous entendons l'ajout asémantique d'un ou de plusieurs phonème(s) au signifiant d'un signe dans un contexte spécifié. Si une insertion n'est conditionnée que phonologiquement, elle est appelée **prothèse** si et seulement si l'élément ajouté apparaît au début du signifiant affecté ; elle est appelée **épenthèse** dans tous les autres cas.

(a) Prothèse : Wolof (langue du Sénégal et de la Gambie)

ʔeb → /yeb/ [jɛbʰ] « *charger* »

ʔóom → /wóom/ [wo:m] « *genou* »

(b) Epenthèse: Espagnol

ven + re → ven**d**ré « *(je) viendrai* »

ten + ras → ten**d**ras « *(tu) auras* »

CHAPITRE 6 : MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

En linguistique générale, la morphologie et de la syntaxe constituent deux autres sous-domaines qui traitent toutes deux de l'assemblage d'unités significatives, mais à des niveaux différents. La morphologie traite de la combinaison des unités significatives au niveau de l'unité appelée mot, tandis que la syntaxe traite de l'assemblage des mots au niveau de la phrase. Par conséquent, la morphologie fournit les éléments (les mots) que la syntaxe assemble pour créer des phrases grammaticalement correctes, tandis que la syntaxe régit l'organisation de ces éléments et influence les formes morphologiques (comme l'accord).

6.1. Morphologie

D'une manière générale, on peut définir la morphologie comme « l'étude de la structure interne du mot » (Moescher et Auchlin, 2000 : 53). Ainsi, en pratique, cette sous-branche de la linguistique couvre à la fois la morphologie pure (qui traite de la forme et de la formation des mots) et la morphosyntaxe (qui s'occupent des variations grammaticales du signifiant). Le point commun entre ces deux composantes est qu'elles traitent toutes de l'unité minimale segmentale douée d'un sens. En conséquence, par son objet, la morphologie touche à la phonologie ; par son trajet, elle touche à la syntaxe et par son projet, elle touche à la sémantique (et donc aussi à la lexicologie).

6.1.1. Double articulation du langage

La notion de double articulation du langage humain permet de distinguer celui-ci des productions vocales animales. Selon Martinet (1967 : 13), « la première articulation du langage est celle selon laquelle tout fait d'expérience à transmettre, tout besoin qu'on désire faire connaître à autrui s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens ». La deuxième articulation correspond à l'analyse de la forme vocale en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer les unités de la première articulation.

Les unités de première articulation sont les plus petites unités porteuses d'une signification. Dans sa terminologie, Martinet (1970) appelle ces unités de première articulation des **monèmes**. Il définit le monème comme étant le plus petit segment du discours auquel on peut attribuer un sens. Il est donc à distinguer du mot car l'auteur nous invite à distinguer dans un mot comme *travaillons* deux monèmes : *travail-* et *-ons*. La notion de monème correspond généralement à celle de **morphème** chez la plupart des autres linguistes, surtout les Anglo-

saxons. Quant aux unités de deuxième articulation, ce sont les plus petites unités distinctives de sens : les phonèmes.

Signalons que, lorsque le signifiant d'un morphème n'est pas d'un seul tenant mais apparaît en divers endroits de la chaîne parlée ou écrite, on dit que ce morphème présente un **signifiant discontinu**. Ainsi par exemple, en français, tel est le cas du morphème *passé composé* qui apparaît sous la forme de l'auxiliaire « avoir » ou « être » et du participe passé du verbe : /ʒ-efāt-e/, /il-akuR-y/.

6.1.2. Unités morphologiques

6.1.2.1. Identification des morphèmes

L'identification des morphèmes se fait à partir d'un corpus. La tâche du linguiste consiste (i) à *segmenter* le corpus c'est-à-dire le diviser en segments qui représentent chacun un seul morphème et (ii) à les *classer*. L'identification des morphèmes se fait au moyen d'un procédé consistant à comparer des paires de mots ou groupes de mots qui présentent à la fois des similitudes au niveau de la forme et du contenu. En effet, selon Gleason (1969 : 56) :

L'identification des morphèmes se fait presque entièrement à l'aide d'une technique fondamentale unique qu'on peut varier et raffiner dans ses applications. Celle-ci consiste à comparer des paires ou des groupes d'énoncés qui présentent une opposition partielle à la fois dans l'expression et dans le contenu ; si l'opposition n'est pas partielle (autrement dit, s'il n'y a pas une identité manifeste à un endroit ou à un autre des énoncés) et si cette opposition n'existe pas à la fois dans l'expression et dans le contenu, la comparaison est sans intérêt.

De la sorte, un schéma se dégage mettant en lumière un certain type d'éléments contenus dans la structure des mots. C'est par exemple le cas en kirundi où, à partir de la comparaison des mots ci-après, il est possible de repérer un certain nombre d'unités significatives.

Ndarima « je laboure »

Urarima « tu laboures »

Waarimye « tu as labouré »

Twaárarímye « nous avons labouré »

Tuzoorima « nous labourerons »

Ntibárime « qu'ils ne labourent pas »

Umurimá « un champ »

Indimo « un champ labouré »

Umurimyi « un laboureur »

En comparant tous ces mots, nous identifions un morphème stable *-rim-* référant au labour. Pour qu'une partie du mot puisse constituer un morphème, il faut qu'elle puisse être remplacée par un autre élément et donc commuter avec lui. Par la même occasion de mise en parallèle, nous sommes à mesure d'identifier deux types de morphèmes : les **radicaux** ou **morphèmes lexicaux** qui disposent d'une certaine autonomie et les **affixes** ou **morphèmes grammaticaux** qui ne peuvent pas apparaître isolés.

Les morphèmes lexicaux constituent une classe ouverte, dans la mesure où les langues peuvent constamment intégrer des termes dans leur lexique, comme elles peuvent en éliminer des autres. Les morphèmes grammaticaux constituent un ensemble clos et limité, en raison de leur contenu, qui est l'expression d'un petit nombre de catégories et relations. Soit la phrase *Les enfants jouent dans la cour* : les morphèmes lexicaux sont *enfant-*, *jou-*, *cour-* tandis que les morphèmes grammaticaux sont *les*, *-s*, *-ent*, *dans*, *la*.

Les affixes ou morphèmes grammaticaux peuvent être subdivisés en **affixes dérivationnels** et en **affixes flexionnels**. Gardes-Tamine (2002 : 54-55) fait une distinction entre ces deux types de morphèmes en faisant appel à trois critères principaux : la *combinatoire*, la *régularité* et la *fonction*. Selon la combinatoire, un affixe flexionnel, contrairement à l'affixe dérivationnel, ne modifie pas la catégorie de la base. Selon la régularité, les affixes flexionnels constituent un ensemble clos et s'adjoignent à n'importe quelle base alors que les affixes dérivationnels ne s'appliquent qu'à un sous ensemble d'une classe. Enfin, selon la fonction, un affixe dérivationnel permet de créer de nouvelles unités lexicales tandis qu'un affixe flexionnel indique le rapport de la base à l'énoncé.

6.1.2.2. Morphème zéro et morphe

Dans une langue, des mots peuvent avoir une construction irrégulière telle que les morphèmes constitutifs ne soient pas en construction linéaire mais soient plutôt marqués par une absence significative. On désignera alors comme **morphème zéro**, une unité caractérisée par un signifiant zéro dont le sens se déduit en association avec d'autres morphèmes. Tel est le cas qu'offre ce mot anglais *sheep* (mouton) → *sheep* + $\emptyset$ (moutons).

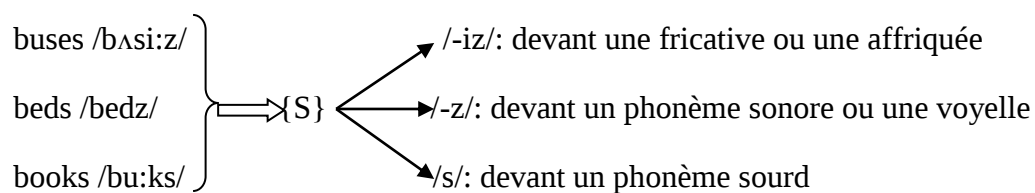
Le **morphe** est une réalisation concrète du morphème, sur le plan phonique et/ou graphique. En d'autres termes, par principe, le morphème est une unité formelle abstraite tandis que sa réalisation phonique ou graphique comme substance est un morphe (Moeschler & Auchlin, 2000 : 60). C'est en faisant cette distinction qu'on peut mettre en évidence à la fois la

similarité grammaticale et la différence de formation entre des mots comme *went/killed* ; *worse/bigger*. Dans la description théorique, on considérera donc, comme dans les formes régulières, l'existence des mots constitués des formes *go* + *-ed* = *went* ; *kill* + *-ed* = *killed*, *bad* + *-er* = *worse* ; *big* + *er* = *bigger*. Conventionnellement, le morphème est représenté entre accolades { }, le morphème entre barres obliques //.

Un morphème est dit **morphème vide** lorsqu'il se retrouve dans un mot où il est dépourvu de sens et n'appartient à aucun morphème. C'est le cas du mot anglais *children* = *child* + *r* + *en* où *-r-* est un morphème vide. On parlera de **morphème porte-manteau** lorsqu'un morphème unique appartient simultanément à deux ou plus de deux morphèmes et couvre les sens de tous ces morphèmes. Il est chargé d'informations diverses tout en étant inanalysable en éléments significatifs plus petits. C'est le cas en français du mot /o/ = *au/aux* qui couvre à la fois *à* + *le* ou *à* + *les* ; il est considéré comme un membre de plusieurs morphèmes différents (la préposition et le déterminant défini).

6.1.2.3. Allomorphes

Il est fréquent qu'une unité de contenu morphologique se présente sous des formes relativement diverses, sans pour autant que son identité morphologique en soit affectée. Les différentes réalisations formelles d'un morphème sont des **allomorphes** de ce morphème. En d'autres termes, on appelle allomorphe les diverses représentations segmentales concrètes ou abstraites d'un morphème unique. L'anglais distingue par exemple trois morphes pluriels identifiables à partir de ces trois mots suivants :



Chacune des trois formes est un allomorphe du morphème {S}. Les allomorphes peuvent être **libres** ou **conditionnés** (= variantes distributionnelles). Les allomorphes peuvent être conditionnés phonologiquement ; ils le sont lorsque le choix de l'allomorphe est fonction de la forme phonologique de l'unité avec laquelle il se combine. C'est le cas du morphème défini pluriel en français qui se réalise /le/ comme dans *Les parents* et /lez/ comme dans *Les enfants*. Le conditionnement peut être morphologique lorsque le choix de l'allomorphe est fonction d'un autre morphème avec lequel il se combine. Par exemple, le verbe *aller* est réalisé en français par trois allomorphes *all-(er)*, *v-(a)* et *i-(ra)*. L'existence des morphes distincts

réalisant le même morphème en fonction des contextes phonologique ou morphologique permet le traitement commun des formes normales et des formes irrégulières à l'intérieur d'une description grammaticale.

6.1.3. Procédés morphologiques

Les procédés morphologiques auxquels font souvent recours les langues du monde sont la **flexion**, la **dérivation** et la **composition**.

- La flexion est un procédé morphologique qui consiste à ajouter au radical d'un mot des affixes (dits flexionnels) destinés à marquer les différents traits grammaticaux (la personne, le temps, le mode, l'aspect, le genre, le cas, la voix, le nombre, la définitude, etc). Ainsi, lorsque la flexion concerne des substantifs, des adjectifs et des pronoms, l'on parlera de **déclinaison**. Lorsqu'elle concerne des verbes, l'on parlera de la **conjugaison**.

- La dérivation est un ensemble de procédés de formation qui consiste à forger un nouveau mot à partir d'un radical déjà existant. Les procédés de dérivation les plus courants consistent à ajouter des affixes dérivationnels au radical. Ainsi, quand l'affixe dérivationnel précède le morphème lexical, il s'agira de la **préfixation** ; quand l'affixe dérivationnel est placé après le radical, l'on parlera de **suffixation**.

- La composition consiste à réunir deux lexèmes ayant une existence indépendante dans la langue afin d'en former un troisième. Ainsi, les mots composés se distinguent des syntagmes auxquels ils peuvent ressembler formellement par (i) une cohésion interne que les syntagmes ne possèdent pas et par (ii) le fait que leur assemblage produit une signification globale distincte de celle d'un syntagme. La composition se distingue de la dérivation par le fait que « les monèmes qui forment un composé existent ailleurs que dans les composés, tandis que, de ceux qui entrent dans un dérivé, il y en a un qui n'existe que dans les dérivés et qu'on appelle traditionnellement un affixe » (Martinet, 1970 : 134).

6.1.4. Typologie morphologique des langues

L'organisation formelle varie d'une langue à une autre et le procédé de combinaison des morphèmes est un des critères de la typologie linguistique. En fonction de la structure interne du mot, Novakova (2010) fait une classification des langues du monde en quatre types :

- **Les langues isolantes ou analytiques** : Dans les langues de *type isolant*, en principe, on ne peut pas distinguer le radical des éléments grammaticaux, tous les mots sont

invariables. Chaque mot a une seule forme et ne peut être transformé ni par flexion, ni par dérivation. Les relations grammaticales sont exprimées par l'ordre des mots ou par l'adjonction de mots autonomes. C'est le cas du chinois, du vietnamien ou du thai.

- **Les langues agglutinantes** : Les langues *agglutinantes* ajoutent à une forme de mot une série de morphèmes, chacun étant analysable séparément. En turc, *kus* qui signifie *oiseau* peut se voir adjoindre des suffixes distincts pour chaque rapport grammatical, *-lar* pour le pluriel et des suffixes différents pour chaque cas. En hongrois, des suffixes isolables marquent le pluriel (*-ak*) et le cas ($\emptyset$: nominatif, *-at* : accusatif, *-nak* : datif) comme pour *haz-ak* (*maison/maisons*).

- **Les langues flexionnelles** : Dans le type *flexionnel*, la limite entre le radical et le suffixe n'est pas claire. Chaque suffixe exprime souvent plusieurs relations grammaticales (amalgames du cas, du singulier, de la personne, du genre). Parmi les exemples-types de langues *flexionnelles*, on peut citer les langues indo-européennes anciennes (*latin*, *gothique*, *vieux slave*) Par exemple, dans *bon-us* en latin, le suffixe *-us* marque à la fois le nominatif, le singulier et le masculin ; dans la flexion *-ons* de *nous chantons*, le temps, la personne et le nombre ne sont jamais décumulés.

- **Les langues polysynthétiques** : Dans le type *polysynthétique* (groenlandais, l'esquimo, certaines langues amérindiennes), on ajoute au radical des éléments dont la place ne peut changer. Toutes les relations grammaticales peuvent s'exprimer ainsi. En groenlandais, par exemple *je voudrais faire du café* s'exprimerait en un seul mot.

6.2. Syntaxe

La syntaxe est l'étude des règles de combinaison des mots dans les phrases ; elle a pour objet la génération et l'enchaînement des monèmes dans une phrase. Elle est l'organisation des paradigmes lexicaux en **syntagmes** (c'est-à-dire des groupes d'unités de première articulation qui constituent des unités de sens) et la structuration de la forme de l'expression (ou du signifiant) par la forme du contenu (ou du signifié). D'une manière très restrictive, la syntaxe correspond à l'étude des fonctions, c'est-à-dire des rapports variables qui s'établissent dans les phrases entre des unités appartenant à des classes différentes ou à une même classe.

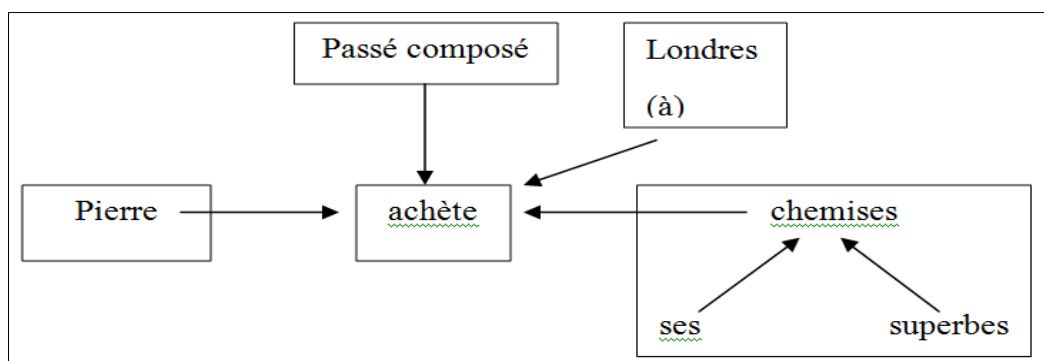
6.2.1. Notion de phrase

6.2.1.1. Essai de définition

Chez les distributionnalistes, une phrase est une forme linguistique indépendante qui n'est pas incluse en vertu d'une quelconque **construction grammaticale** (= groupe pertinent de mots) dans une quelconque forme linguistique plus grande (Lyons, 1968). C'est une unité grammaticale entre les **constituants** (= un mot ou une construction qui entre dans une construction plus vaste) de laquelle on peut établir des contraintes et des dépendances distributionnelles, mais qu'on ne peut pas elle-même faire entrer dans une classe distributionnelle. Il s'agit donc d'une entité abstraite au moyen de laquelle le linguiste rend compte des relations distributionnelles qui existent à l'intérieur des énoncés.

Cette définition met un accent particulier sur des relations distributionnelles de sélection et d'exclusion, elle ignore l'existence des relations entre les éléments de la phrase. Ceci amène les fonctionnalistes à adopter la définition de la phrase en tant que construction complète qui ne fait pas partie d'une construction plus large et dont les constituants se rattachent à un noyau unique ou à deux noyaux coordonnés. Il est commode de distinguer deux types de relations : les **relations de rang primaire** et les **relations de rang non primaire**. Une unité entretient une relation de type primaire lorsqu'elle se rapporte à la phrase comme un tout et plus précisément lorsqu'elle se rapporte au prédicat en tant que tel. Une unité entretient une relation de rang non primaire lorsqu'elle se rapporte à un élément de la phrase.

Ainsi par exemple, dans la phrase *Pierre a acheté ses superbes chemises à Londres*, les unités *Pierre*, *chemises*, *Londres* se caractérisent par des relations de rang primaire contrairement aux unités *ses*, *superbes*, *passé composé* à relations de rang non primaire. Ces relations peuvent être visualisées de la manière suivante :



La phrase n'est pas à confondre avec l'**énoncé** défini comme « une production langagière, sans dimensions précises, formant un tout dans l'intention de celui qui parle, même en cas d'interruption accidentelle (Builles, 1998 : 9). L'énoncé est le résultat, la réalisation de l'acte de parole avant toute analyse ; c'est une production linguistique brute antérieure à l'observation. L'énoncé n'est donc pas identique à la phrase puisqu'un très grand nombre d'énoncés ne sont constitués que par un mot, un syntagme, une phrase incomplète. Dans ce sens, les énoncés ne consistent jamais en phrases, mais en un ou plusieurs segments de discours qui peuvent être mis en correspondance avec les phrases générées par la grammaire.

6.2.1.2. Constituants de la phrase

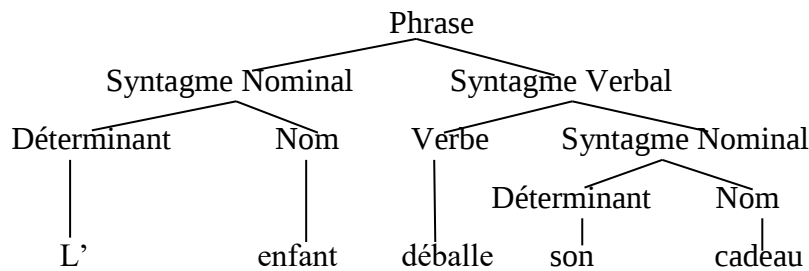
La phrase est une unité hiérarchisée, elle est formée des **constituants grammaticaux**. Ceux-ci sont au nombre de cinq : la phrase, la proposition, le syntagme, le mot et le morphème. Chacune de ces unités est une unité de rang, à savoir une unité hiérarchique. La plus grande unité grammaticale est la phrase (unité de rang supérieur), la plus petite unité grammaticale est le morphème (unité de rang inférieur). Selon Lyons (1968 : 132), ces cinq unités sont unies par une **relation de composition** :

La relation qui existe entre les cinq unités de description grammaticale, dans les langues pour lesquelles elles sont établies toutes les cinq, est une relation de composition. Si la phrase est l'unité supérieure, et si le morphème est l'unité inférieure, on peut disposer les cinq unités en une hiérarchie de rangs (phrase, proposition, syntagme, mot, morphème), en disant que les unités de rang supérieur sont composées d'unités de rang inférieur. Inversement, on peut dire que les unités de rang supérieur peuvent s'analyser (ou se décomposer) en unités de rang inférieur.

Une **proposition** est définie comme une « construction qui ressemble à une phrase mais qui n'en est pas une puisqu'elle fait partie d'une phrase » (Builles, 1998 : 235-236). Quant au **syntagme**, c'est un groupe d'éléments linguistiques formant une unité dans une organisation hiérarchisée ; il regroupe des éléments autour du nom, du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe ou de l'adposition. Il est toujours constitué d'une suite d'éléments et il est lui-même un constituant d'une unité de rang supérieur. S'agissant du **mot**, il doit être pris dans le sens d'unité de discours ou du texte c'est-à-dire une **occurrence**.

L'analyse de la phrase en **constituants immédiats** (= un des deux ou plus de deux constituants qui forment directement une construction donnée) est une analyse hiérarchique, qui se représente généralement sous forme d'arbre. La représentation arborescente indique

ainsi le niveau hiérarchique de chaque constituant, simple (lexical) ou complexe (syntagmatique). Chaque nœud correspond à une catégorie grammaticale. C'est le cas pour la phrase *L'enfant déballe son cadeau* ainsi représentée :



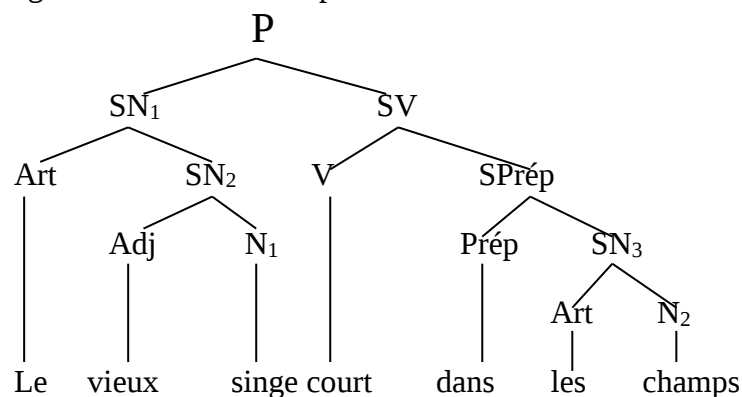
L'idée est de partir de la phrase, ici *L'enfant déballe son cadeau*. Les constituants immédiats de la phrase sont le syntagme nominal (*l'enfant*) et le syntagme verbal (*déballe son cadeau*). Le critère qui détermine les constituants immédiats est le principe de distribution : *l'enfant* appartient à une **classe distributionnelle**, qui définit l'ensemble des expressions qui peuvent occuper la même position syntaxique (préverbale) et la même fonction sujet. Ainsi, *l'enfant déballe* n'est pas un constituant immédiat, car il n'y a aucune classe distributionnelle qui puisse le définir.

6.2.1.3. Représentation de la phrase

Pour visualiser la structure de la phrase, les représentations plus couramment utilisées dans les analyses structurales sont les suivantes :

1) **L'arbre ou l'indicateur syntagmatique** : Chaque constituant, à chaque niveau, est représenté comme le nœud jusqu'à ce que l'on retrouve les constituants ultimes.

Exemple : Le vieux singe court dans les champs.



2) **La parenthétisation** : Le nombre de parenthèses autour d'une unité s'accroît avec son degré d'éloignement par rapport aux constituants immédiats de la phrase.

Exemple : Français

Le vieux singe court dans les champs.

$$((Le) ((vieux) (singe))) ((court) ((dans) ((les) (champs))))))$$

SN Art Art SN Adj Adj N N SN SN SV V V SP Prép Prép SN Art Art N N SN SP SV

3) **La boîte de Hocket** : Cette analyse donne des renseignements très précis sur la structure des phrases et a l'avantage de ne regrouper que sur des bases formelles. Elle permet donc d'éviter des erreurs introduites dans la grammaire traditionnelle au cours de l'analyse des éléments par leur fonction.

Exemple : Le vieux singe court dans les champs

Le	vieux	singe	court	dans	les	champs
Art	Adj	N	V	Prép	Art	N
	SN				SN	
	SN			SPrép		
			SV			
P						

6.2.2. Catégories syntaxiques

6.2.2.1. Catégories principales

Ce sont les catégories syntaxiques (c'est-à-dire des unités formelles susceptibles d'avoir une fonction bien définie dans une phrase) de premier rang ou constituants fondamentaux de la phrase. Elles sont issues de la segmentation de la phrase au premier rang. Il s'agit du **syntagme nominal**, du **syntagme verbal**, du **syntagme adjectival**, du **syntagme adverbial** et du **syntagme adpositionnel**. Parmi les mots qui forment un syntagme, le **mot-tête** est celui qui détermine les propriétés syntaxiques du constituant pris en bloc. Les autres mots ou groupes de mots qui entrent dans la formation du syntagme sont appelés des **dépendants**.

Une distinction générale peut être faite entre dépendants fortement régis et faiblement régis. Les dépendants fortement régis ou **compléments** obéissent à des contraintes de sélection qui constituent des propriétés lexicales de la tête dont ils dépendent. La nature précise de leur relation à la tête du constituant dont ils font partie dépend aussi de propriétés lexicales de la tête. Les dépendants faiblement régis, quant à eux, doivent respecter certaines compatibilités sémantiques pour que la construction soit interprétable, et peuvent selon les constructions et

selon les langues être dans une relation d'accord avec la tête dont ils dépendent. Mais ils ne subissent pas à proprement parler de contraintes de sélection comparables à celles que subissent les compléments, et gardent leur autonomie relativement à la tête dont ils dépendent.

6.2.2.2. Principales parties du discours

Ce sont les catégories syntaxiques de deuxième rang c'est-à-dire des espèces de mots obtenus en dernière instance de la division de la phrase. Elles sont réparties en classes déterminées en fonction des langues. Ainsi distingue-t-on les « parties de discours majeures (nom, verbe) [...] qui ont un sens et les parties de discours mineures (adjectif, adverbe, adposition) [...] qui ne signifient rien eux-mêmes » (Dubois et alii, 2001 : 351) et autres (pronom, article, conjonction, etc.). Selon les approches, les différentes parties du discours ont été définies au moyen des critères sémantiques, morphologiques ou fonctionnels.

6.2.3. Principales fonctions syntaxiques dans la phrase

6.2.3.1. Fonction du verbe

La fonction essentielle du verbe est de servir de **prédicat** de la phrase. Le terme de prédicat renvoie donc à une analyse de la phrase comme élaboration énonciative de la relation entre une expression qui signifie une propriété et une autre qui se réfère à une entité susceptible a priori de vérifier ou non la propriété en question. Cette définition permet d'étendre la fonction de prédicat à des éléments linguistiques qu'on appelle **copules** (verbales ou non verbales) c'est-à-dire des éléments linguistiques présentant ou non une flexion permettant de les reconnaître comme verbes et qui servent à énoncer les propriétés qui définissent le sujet dans des phrases prédicatives.

6.2.3.2. Fonctions syntaxiques du constituant nominal

Lorsqu'une unité est susceptible d'entretenir plusieurs types de relations avec une autre, ces relations sont dénommées des **fonctions syntaxiques**. Ce terme de fonction syntaxique s'utilise couramment pour se référer aux propriétés formelles qui différencient les uns des autres les termes nominaux de la construction d'un verbe. Les rôles syntaxiques les plus couramment étiquetés dans les langues du monde sont le sujet, l'objet (direct), le datif (objet indirect) et l'oblique.

6.2.3.2.1. Le sujet

Le critère le plus général auquel on puisse faire appel pour valider la notion de sujet dans la description d'une langue est la relation de présupposition mutuelle entre sujet et prédicat. Selon cette approche, « le sujet se définit donc comme le seul terme nominal (s'il existe) dont la présence auprès du prédicat est nécessaire – l'existence d'indices pronominaux, quelle que soit l'interprétation qu'on en donne, étant considérée comme une trace de la présence nécessaire du sujet » (Creissels, 1995 : 218).

6.2.3.2.2. L'objet (direct)

L'objet est le type formel de complément qui, indépendamment du verbe particulier qu'il accompagne, présente un maximum de propriétés qui mettent en évidence un fort degré de solidarité avec le verbe. Ces propriétés sont les suivantes :

(i) l'impossibilité de dissocier les compléments-objet du verbe en cas d'anaphore impliquant le verbe ;

(ii) la suppression d'un complément solidaire du verbe peut être impossible ou impliquer une réorganisation des rôles sémantiques ;

(iii) dans beaucoup de langues, les compléments fortement solidaires du verbe occupent une position fixe au contact immédiat du verbe, ce qui implique notamment l'impossibilité d'insérer des adverbes ou des compléments circonstanciels ;

(iv) certains types de compléments peuvent se distinguer des autres par l'existence d'indices rattachés au verbe qui peuvent les représenter, et dans certaines langues ;

(v) dans pas mal de langues, l'objet est le seul type de complément pour lequel existe une possibilité systématique de promotion au statut de sujet de formes verbales passives.

6.2.3.2.3. Le datif

Le datif (appelé aussi complément d'objet indirect ou complément d'attribution) est un type formel de complément distinct de l'objet (direct) mais qui partage avec lui le fait de manifester avec le verbe un fort degré de solidarité indépendamment du verbe particulier considéré. Ainsi, le datif partage avec l'objet le fait d'avoir le statut de complément essentiel quel que soit le verbe particulier qu'il accompagne, et se distingue de l'objet par le fait qu'il possède moins de propriétés qui vont dans le sens d'une forte solidarité avec le verbe.

6.2.3.2.4. L'oblique

On peut enfin désigner comme oblique (traditionnellement appelé circonstant ou complément circonstanciel) tout terme nominal de la construction d'un verbe qui n'est reconnaissable, ni comme sujet, ni comme objet, ni comme datif. Il s'agit d'une notion essentiellement négative, mais les obliques peuvent avoir un degré de solidarité variable avec le verbe. Tous les objets et datifs sont des compléments essentiels, mais la réciproque n'est pas vraie : un oblique peut être un complément essentiel, mais c'est une question de lexicologie, pas de syntaxe.

CHAPITRE 7 : SEMANTIQUE ET LEXICOLOGIE

Si traditionnellement l'on considère que la sémantique et la lexicologie sont deux composantes différentes de la linguistique, la linguistique contemporaine les rapprochent cependant l'une de l'autre raison pour laquelle nous regroupons les deux composantes de la linguistique sous le même titre. Selon Touratier (2000 : 17) la lexicologie est « une partie de la sémantique : elle a pour objet l'étude du sens des unités lexicales, c'est-à-dire des unités simples ou complexes qui appartiennent au lexique ou au vocabulaire d'une langue donnée ».

7.1. Notions élémentaires de sémantique

La **sémantique** est d'une naissance bien récente comme domaine bien défini. C'est sous la plume du philologue français Michel Breal dans son ouvrage *Essai de sémantique* (1833) que le terme a paru pour la première fois. La sémantique est « la science des significations » (Nyckees, 1998 : 10) ou mieux encore, c'est « la science ou la théorie des significations » (Mounin, 1972 : 8). Selon Moeschler et Auchlin (2000 : 29), on peut assigner deux tâches à la sémantique linguistique : (i) donner une représentation explicite de la signification des unités du lexique : on parlera de sémantique lexicale, et (ii) donner une représentation explicite de la signification des phrases : on parlera de la sémantique de la phrase.

7.1.1. Développements de la sémantique

La sémantique a connu des développements très remarquables dans des directions diverses. Ainsi, dans le prolongement de la linguistique structurale, on vit apparaître la **sémantique structurale** qui adopte les thèses de l'indépendance de la forme et de l'autonomie du langage par rapport à la réalité. En sémantique structurale, le sens des unités lexicales est le produit d'unités de sens minimales obtenues par une analyse différentielle. Les arguments en faveur d'une telle sémantique portent sur la diversité du découpage de la réalité par les systèmes lexicaux des différentes langues.

Une alternative à la sémantique structurale est la **sémantique cognitive** qui se fonde sur l'idée que les processus de catégorisation du monde par les concepts et les mots s'organisent autour du **prototype**. Ainsi, du point de vue de sa méthode, la sémantique du prototype s'oppose au modèle classique des conditions nécessaires et suffisantes selon lequel, pour qu'un terme appartienne à une catégorie, il faut et il suffit qu'il possède toutes les propriétés définissant cette catégorie.

La **sémantique formelle** est la partie de la sémantique qui utilise des langages formels (logiques) pour décrire la signification. Ainsi, la sémantique formelle définit la signification des mots et des phrases par leur dénotation relativement à un modèle qui est défini par un ensemble d'individus et par une fonction attribuant une valeur sémantique aux mots du langage. Une telle sémantique adopte le principe de compositionnalité comme principe d'analyse des unités complexes.

Enfin, la **sémantique des textes** ou **sémantique interprétative** stipule que le texte est le véritable objet de la linguistique. Ainsi, selon cette approche, un texte est une suite linguistique empirique attestée, produit dans une pratique sociale déterminée, et fixée sur un support quelconque. Le texte, appréhendé comme production singulière, permet dans le même temps d'en concevoir la matérialité à l'aune de déterminations préalables, opérant de manière médiane entre le résultat qu'il constitue et les conditions de langue. Cette conceptualisation permet de comprendre les rapports qu'entretient la triade texte/genre/langue.

7.1.2. Référent, sens et signification

7.1.2.1. Le référent

C'est « l'être ou l'objet auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain » (Dubois et alii, 2001 : 405). La relation orientée du signe au réel est la **référence** c'est-à-dire « la propriété d'un signe linguistique lui permettant de renvoyer à un objet du monde extralinguistique, réel ou imaginaire » (Dubois et alii, 2001 : 404). Ainsi, l'existence d'un rapport entre le signe et la réalité extralinguistique ne doit pas être confondue avec l'existence même du référent : un mot peut référer à une notion inexistante. A titre d'exemple, le signe *hippogriffe* a un référent sans que l'existence des hippogriffes soit pour autant postulée.

7.1.2.2. Sens et signification

Ce sont des notions difficiles à distinguer et à délimiter. Mais les linguistes ont décidé de réserver autant que possible le terme de signification à « cette valeur prise par la phrase telle que les locuteurs peuvent la prévoir de par leur seule connaissance de la langue » (Nyckees, 1998 : 248). La signification ainsi définie se distingue du sens lequel, dans l'acception technique que lui donnent les linguistes, n'apparaît qu'avec l'énoncé, c'est-à-dire dans le cadre du discours, texte ou parole, tenu dans une situation particulière. Plus précisément, « le

sens d'une phrase est la valeur spécifique prise par cette phrase dans les circonstances particulières de l'échange, c'est-à-dire lorsqu'elle devient un énoncé » (Nyckees, 1998 : 249).

7.1.3. Dénotation, désignation et connotation

Selon Mounin (1974 : 100), la **dénotation** est définie comme la relation qui unit une forme linguistique à une classe d'objets du monde observable. Cette forme a la propriété d'évoquer, dans l'usage de la langue, la classe d'objets qu'elle dénote. La dénotation est donc cet aspect du sens qui implique que l'on sorte de la langue en elle-même pour la relier au monde. La dénotation d'une unité lexicale est donc constituée par l'extension du concept constitué de son signifié. Elle se définit aussi par opposition à la **désignation** : alors que la dénotation renvoie à la classe des objets répondant à un concept constituant le signifié de la classe, dans la désignation, le concept renvoie à un objet isolé (ou groupe d'objets) faisant partie de l'ensemble. Ainsi, la classe des chaises existantes, ayant existé ou possibles constitue la dénotation du signe *chaise*, tandis que *cette chaise-ci* ou les *trois chaises* constituent la désignation du signe *chaise* dans le discours.

La **connotation**, quant à elle, désigne « un ensemble de significations secondes provoquées par l'utilisation d'un matériau linguistique particulier et qui viennent s'ajouter au sens conceptuel ou cognitif, fondamental et stable, objet de consensus de la communauté linguistique, qui constitue la dénotation » (Dubois et alii, 2001 : 111). Les connotations peuvent être liées à l'expérience de la communauté linguistique tout entière ou bien à celle d'un groupe particulier, ou bien à celle d'un individu ; c'est pourquoi on parle aussi de sens affectif ou émotif, de contenu émotionnel. Ainsi, selon Niklas-Salminen (1997 : 93), l'emploi d'un mot peut donc comporter une connotation savante, argotique, populaire, familière, courante, soutenue ou littéraire. Il y a des mots qui sont sentis comme archaïques ou néologiques, il y en a d'autres qui sont plutôt péjoratifs ou mélioratifs.

7.1.4. Notion de sème

7.1.4.1. Statut du sème

Selon Dubois et alii (2001), le **sème** est « l'unité minimale de signification non susceptible d'une réalisation indépendante, et donc toujours réalisée à l'intérieur d'une configuration sémantique ou sémème ». En d'autres termes, le sème est le trait distinctif sémantique d'un sémème, relativement à un petit ensemble de termes réellement disponibles et vraisemblablement utilisables chez le locuteur dans une circonstance donnée de

communication. Une telle formulation est véritablement saussurienne et structuraliste, dans la mesure où le sème ne semble défini que dans et par la structure lexicale à laquelle appartient le lexème concerné.

Si la notion de sème est indispensable et irrécusable pour une étude précise et rigoureuse du sens, son statut est défini par les caractéristiques suivantes selon Touratier (2000) :

1) sa **non-percevabilité** : A la différence des signifiants, les signifiés ne sont pas directement perceptibles ; ils doivent obligatoirement être médiatisés par des signifiants qui, seuls, sont directement observables. On est donc obligé de noter ces signifiés à l'aide de mots, qui sont chargés de les représenter, mais ne doivent pas pour autant être confondus avec eux.

2) sa **non-linéarité** : Une autre différence entre les signifiés et les signifiants provient du caractère non linéaire et global de la signification. La signification est la résultante unique, et non pas la succession, des signifiés que l'on peut attribuer aux éléments séparés. Ainsi, ni directement accessibles, ni linéaires, ni doublement articulés, les signifiés ne se laissent donc pas segmenter à la manière des signifiants, ni analyser en unités de taille différente, réductibles en fin de découpage à un nombre fini d'éléments primitifs, les sèmes.

3) sa **nature conceptuelle** : Le signifié a quelque chose à voir avec les concepts. De fait, le signifié d'un lexème est du conceptuel élaboré par une communauté linguistique donnée, qui est donc en quelque sorte intermédiaire entre le conceptuel universel du concept logique ou scientifique et le conceptuel individuel du concept psychologique. C'est du conceptuel linguistique, dont les contours, déterminés par une communauté linguistique, sont fluides et mal définissables, parce qu'ils sont tributaires des contextes d'emploi, des référents désignés et des situations énonciatives.

4) sa **nature différentielle** : Définir le sens d'un lexème par un certain nombre de traits qui le différencient d'un certain nombre d'autres lexèmes revient à dire que la valeur de n'importe quel terme est déterminée par ce qui l'entoure. Ferdinand de Saussure illustre cela de façon assez probante par la différence de sens entre *mouton* (français) et *sheep* (anglais). Le français *mouton* peut avoir la même signification que l'anglais *sheep*, mais non la même valeur, et cela pour plusieurs raisons, en particulier parce qu'en parlant d'une pièce de viande apprêtée et servie sur la table, l'anglais dit *mutton* et non *sheep*. La différence de valeur entre *sheep* et *mouton* tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français.

7.1.4.2. Analyse sémique

La thèse de l'autonomie du langage a permis d'envisager une analyse du sens qui soit structurale, à savoir d'une part autonome et d'une autre part différentielle. Ainsi, appelée aussi **analyse componentielle**, l'**analyse sémique** « consiste dans une différenciation à l'intérieur d'un système formé des lexèmes, chacun ayant au moins un trait définitoire ou sème commun avec tous les autres et au moins un trait définitoire distinctif qui l'oppose à tous les autres » (Mounin, 1974 : 72). Définie de cette façon, l'analyse sémique « vise à établir la composition sémantique d'une unité lexicale par la considération de traits sémantiques ou sèmes (...) » (Dubois et alii, 2001 : 435).

L'exemple classique de l'analyse sémique est celui du champ lexical des sièges où le sens de chaque unité lexicale est composé de sèmes dont la combinaison fournit la signification de l'unité lexicale. Pour le domaine sémantique envisagé, nous obtenons la matrice suivante :

Sème Lexème	Pour s'asseoir S1	Sur pied S2	Pour une personne S3	Avec dossier S4	Avec bras S5	Matériau rigide S6
siège	+	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
chaise	+	+	+	+	-	+
fauteuil	+	+	+	+	+	+
tabouret	+	+	+	-	-	+
canapé	+	+	-	+	Ø	+
pouf	+	-	+	-	-	-

Dans une telle analyse, le **sémème** est l'ensemble des traits sémantiques pertinents (ou sèmes) entrant dans la définition de la substance de l'unité lexicale. Le sème commun à toutes les unités lexicales (S1) est appelé **archisémème** ou **noyau sémique** ; le lexème qui réalise ce sémème est l'**archilexème** du champ lexical (ici *siège*). On dira ainsi que le sémème *fauteuil* est le produit des sèmes S1 + S2 + S3 + S4 + S5 + S6, alors que le sémème *pouf* est le produit des sèmes S1 + S3.

7.2. Lexicologie

On peut définir la **lexicologie** comme « une branche de la linguistique qui étudie les unités lexicales, les mots d'une langue » (Niklas-Salminen, 1997 : 5). Elle s'intéresse au sens des unités lexicales d'une part, à la forme des unités lexicales et même aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe d'autre part. En d'autres termes, la lexicologie est l'étude du

lexique et des règles qui attribuent un sens à un mot, ce qui place la lexicologie à la croisée des chemins entre la phonologie et la morphologie (pour la forme des mots), la sémantique (pour leur signification) et la syntaxe (pour leur propriété combinatoire). Menée dans une perspective historique, la lexicologie étudie l'apparition de nouvelles unités lexicales et l'évolution du sens des mots.

7.2.1. Lexicologie vs lexicographie

Traditionnellement, on oppose la lexicologie à la **lexicographie** : la lexicologie est une discipline théorique qui a pour objet l'étude générale du lexique, alors que la lexicographie est une discipline appliquée qui a pour objet l'élaboration de dictionnaires ; la lexicographie doit faire siens et utiliser en pratique les résultats théoriques dégagés par la lexicologie. La différence entre la lexicologie et la lexicographie est la même que celle établie entre la physique et le génie, par exemple. La physique se préoccupe des lois générales de la matière, de l'énergie et du mouvement ; le génie s'intéresse à l'application industrielle de ces lois : à la construction des ponts, à la fabrication d'avions, à l'extraction du pétrole, etc.

7.2.2. Lexique *versus* vocabulaire

La langue et le discours peuvent être considérés comme des plans de projection du langage de façon virtuelle ou réelle. Ces plans sont eux-mêmes saisis à travers les ensembles d'unités par lesquels ils s'expriment. Pour cela, on rattache à l'un et à l'autre des plans le **lexique** et le **vocabulaire**. La linguistique définit le lexique comme « l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs » (Niklas-Salminen, 1997 : 27). Le vocabulaire est pour sa part envisagé comme « une liste exhaustive des occurrences figurant dans un corpus » (Dubois et alii, 2001) c'est-à-dire comme l'ensemble des unités lexicales utilisées par un locuteur donné dans une réalisation orale ou écrite. Selon cette perspective, le lexique est une réalité de langue à laquelle on ne peut accéder que par la connaissance des vocabulaires particuliers qui sont une réalité de discours.

Ainsi, selon Mel'cuk et alii (1995 : 18), « le vocabulaire (de X) est un sous-ensemble du lexique L (déterminé par X) ». Autrement dit, « vocabulaire et lexique sont en rapport d'inclusion : le vocabulaire est toujours une partie, de dimension variables selon le moment et les sollicitations du lexique individuel, lui-même partie du lexique global » (Peytard et Genouvrier, 1970 : 184). En conséquence, considéré du point de vue du locuteur d'une langue, le lexique est un élément de la compétence linguistique inscrit en lui de façon latente, puisqu'il est un ensemble virtuel et un stock potentiel d'une langue ou d'un individu à un

moment considéré. A son tour, le vocabulaire est l'ensemble de ces unités effectivement employées dans un texte ou dans un ensemble de textes déterminés.

7.2.3. Unités lexicologiques

7.2.3.1. Le mot

La question fondamentale en lexicologie est la définition du **mot**. Accepter l'idée que le mot est à la base de l'apprentissage de la langue revient à lui attribuer de l'importance dans l'organisation de la langue. Malheureusement, quoique familière au linguiste, la notion de mot lui est, à la même occasion, complexe. Dans la littérature, le terme « mot » a plusieurs acceptions. Celles-ci sont fondées sur des critères graphiques, formels ou sémantiques. Le mot est ainsi une entité vague à cheval sur plusieurs plans de délimitation d'où la linguistique a le devoir de mettre en évidence la complexité de cette notion et en établir les limites.

Selon des critères orthographiques, « une unité significative comprise entre deux blancs correspond à ce que l'on appelle communément un mot. Un mot est en quelque sorte ce que l'on écrit sans interruption » (Builles, 1998 : 9). Il peut aussi être considéré comme « une unité générique, abstraite – un type – ou une unité de texte ou de discours, une occurrence » (Moeschler et Auchlin, 2000 : 53). Mais ce type de définitions est jugé non scientifique par le fait qu'elles ne permettent pas toujours à deux individus différents de relever le même nombre de mots dans un texte donné. C'est le point de vue de Peytard et Genouvrier (1970 : 195) lorsqu'ils disent ce qui suit :

Au regard du linguiste, la notion de « mot » est-elle utilisable pour une connaissance aussi scientifique que possible du langage ? On peut en douter à voir, par exemple, les divergences que présentent les dictionnaires [...] : le nombre de mots que l'on aura relevés ne sera pas égal au nombre de mots relevés par son voisin, non seulement parce qu'ils peuvent ne pas embrasser les mêmes niveaux de langue, mais aussi ne pas s'accorder sur le découpage des unités.

Sur base de la structure interne, le mot peut être considéré comme « un syntagme autonome formé de monèmes non séparables » (Martinet, 1970 : 211). Aussi est-il que, selon François (1980 : 156-157), le mot est « l'équivalent du syntème, c'est-à-dire un choix unique résultant d'une dérivation ou d'une composition [...], de l'association lexème + modalité c'est-à-dire d'une combinaison présentant des choix différents [...] [ou] enfin, le résultat de la combinaison de tous ces facteurs ».

Ce type de définitions, fondées sur la structure interne, nous amène à comprendre que le mot est l'équivalent d'une structure formée d'un ou de plusieurs morphèmes qui sont combinés entre eux par flexion, dérivation ou composition. C'est pourquoi Builtes (1998 : 30) nous invite à ne pas considérer le mot comme étant l'équivalent du morphème à travers les lignes suivantes :

[...] on peut conclure que les termes mot et monème ne se superposent pas. Certes, ils renvoient à la notion d'unité significative fondée sur l'association d'une forme et d'un sens mais les points communs s'arrêtent là. Le monème est une unité significative qui est minimale et qui présente un signifiant phonique ou si vous préférez oral. Le mot est une unité significative qui, selon les cas, est minimale ou bien non minimale et qui présente un signifiant écrit constitué d'un assemblage de lettres placé entre deux blancs [...].

Enfin, sur le plan sémantique, le mot peut être défini comme « la plus grande unité orientée vers l'universel, c'est-à-dire en vue d'un nombre illimité d'emplois ayant un signifié » (Guillaume, 1982a : 30). Ou encore, le mot est « l'association d'un sens spécifique à un complexe de sons spécifique, susceptible d'un emploi grammatical spécifique » (Lyons, 1970 : 154). Mais, là aussi, la définition du mot est discutable car, d'une part, dans la théorie de Gustave Guillaume, c'est-à-dire la psychomécanique du langage, l'auteur montre lui-même qu'il existe des langues sans mot au niveau de la langue. Par conséquent, la notion de mot n'est pas universelle dans les langues. D'autre part, les conditions nécessaires pour définir un mot chez Lyons (1970), c'est-à-dire le fait d'être à la fois une unité sémantique, phonologique et grammaticale, peuvent être remplies par des éléments linguistiques inférieurs au « mot » comme les morphèmes ou par des unités qui lui sont supérieures comme les syntagmes.

De par toutes ces différentes définitions, la notion de mot s'avère être un terme ambigu. En effet, le terme peut désigner plusieurs réalités différentes : il peut respectivement s'identifier au phonème, au lexème indépendant en tant que suite de phonèmes ou à la somme d'un lexème et d'un ou plusieurs morphèmes. Le mot reste ainsi un terme difficile à définir parce qu'il ne correspond à aucun des niveaux d'analyse linguistique (niveaux mérismatique, phonologique, morphologique ou phrastique). Le mot occupe une position fonctionnelle intermédiaire entre les trois niveaux phonologique, morphologique et phrastique. En conséquence, nous pouvons conclure avec Guelpa (1997 : 150) que :

[...] le mot n'est pas identifiable au lexème, ni au morphème, ni au phonème, même s'il peut être constitué d'un seul lexème ou d'un seul phonème. Il est en général le résultat de l'addition d'un lexème et d'un morphème. Il ne correspond vraiment à aucun niveau de l'analyse de la double articulation. Au niveau supérieur (syntagmatique), il peut correspondre à un syntagme (groupe fonctionnel) [...]. C'est pourquoi il est difficile de situer à quel niveau se trouve le mot. Il ne peut donc être l'unité de compte dans une linguistique structurale. Il participe des trois niveaux : phonématique, morphématique, syntagmatique.

En définitive, « ce que l'on désigne traditionnellement comme un mot ne constitue pas, pour l'analyse linguistique, une unité pertinente » (Peytard et Genouvrier, 1970 : 196). Par voie de conséquence, le mot ne peut pas être une unité d'étude en lexicologie. Le terme de mot, pour son manque de rigueur, est banni au profit de la recherche d'unités significatives minimales. Ainsi, la lexicologie remplace la notion de mot par celles de **lexie**, de **lexème** et de **vocable**.

7.2.3.2. La lexie

La lexie est l'unité de base de la lexicologie ; c'est en fait son objet central voire même son unique objet. Selon Mel'cuk et alii (1995 : 16), on peut « dire qu'**une lexie** ou **unité lexicale**, est soit un mot pris dans une acception bien spécifique (= **lexème**), soit encore une locution, elle aussi prise dans une acception bien spécifique (= **phrasème**) ». La lexie traduit ainsi une délimitation fonctionnelle des unités du lexique, fondée à la fois sur l'identité sémantique et syntaxique de ces unités et dépendent d'un contexte déterminé. Les lexies sont les unités de surface du lexique, qui comprennent les lexèmes, leurs dérivés affixaux et les composés.

Les lexies représentent ainsi des vocables sémantiquement circonscrits dans un énoncé et comportent trois catégories : la lexie simple (un mot), la lexie composée contenant plusieurs mots en voie d'intégration ou intégrés et la lexie complexe (une séquence figée). Une lexie est ainsi une entité trilatérale : elle a (i) un sens, (ii) une forme phonique/graphique et (iii) un ensemble de traits de combinatoire tel que le genre grammatical.

7.2.3.3. Le lexème et le vocable

Pour rendre compte de la vie du vocabulaire par rapport au lexique, on distingue les **lexèmes** des **vocables**. Selon Mel'cuk et alii (1995 : 56), « un lexème est un mot pris dans une seule acception bien déterminée et munie de tous les renseignements qui spécifient totalement son comportement dans un texte ». C'est donc une unité dénomminative répertoriée dans le lexique

de la langue et qui est pourvue d'une référence virtuelle c'est-à-dire sa signification dans la langue. En d'autres termes, le lexème est l'unité de base du lexique défini comme unité discrète du lexique et en même temps unité de base de la signification.

Quant au vocable, c'est une unité dénomminative employée dans un énoncé en texte donné et qui a une référence actuelle c'est-à-dire un sens précis dans un discours donné. Considéré par rapport à la lexie, « un vocable est l'ensemble de toutes les lexies $L_1, L_2, \dots L_n$ qui satisfont simultanément les deux conditions suivantes : (i) les signifiants de $L_1, L_2, \dots L_n$ sont identiques ; (ii) les signifiés de deux lexies quelconques parmi $L_1, L_2, \dots L_n$ sont liés (directement ou indirectement) » (Mel'cuk et alii, 1995 :159). En règle générale, il est possible d'identifier parmi les lexies d'un même vocable la lexie de base qui est le point de départ pour la description des autres lexies.

CONCLUSION

Le cours a été subdivisé en sept chapitres. Les quatre premiers ont le mérite de traiter la notion de linguistique et de retracer les étapes du cheminement qu'elle a subi pour s'affirmer comme une science autonome. Ils abordent également la linguistique moderne, déjà reconnue comme une science, en mettant un accent particulier sur les principes fondamentaux et les courants linguistiques postsaussuriens. Les trois derniers chapitres, à leur tour, présentent brièvement les trois domaines (matière phonique, organisation des mots et des phrases, significations des formes linguistiques) de la linguistique générale subdivisés en six sous-domaines (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, lexicologie, sémantique).

Tout au long du cours, l'importance a été accordée aux différents concepts indispensables à un débutant dans la science linguistique. Cependant, l'on gardera à l'esprit que « le linguiste chevronné ou débutant est confronté non seulement au babel des langues (mais cela, c'est l'objet même de la linguistique) mais également au babel des métalangues » (Builles, 1998 : 92). Face à cette multiplicité des éléments terminologiques qui varient en fonction des écoles linguistiques et des auteurs, une stratégie très simple a été adoptée. Celle-ci consiste à présenter les notions générales employées dans la littérature sur la science linguistique indépendamment des courants qui les ont vues naître ou des descriptions des langues particulières dans lesquelles elles ont été employées.

L'une des forces de ce cours réside dans le fait que celui-ci présente systématiquement les bases de la science linguistique nécessaires à un débutant. Le bénéficiaire de ce cours pourra comprendre que la linguistique en général, et la linguistique générale en particulier, propose des concepts et des niveaux d'analyse divers permettant au linguiste de prendre contact avec la complexité du phénomène de langue. L'étude d'une langue particulière ne peut se faire correctement qu'en connaissant les principes et les techniques mises en valeur à chaque niveau de description ou d'analyse de la langue concernée.

Ce cours présente la faiblesse de n'avoir pas pu présenter les détails sur la réflexion linguistique par courants. De plus, le sous-domaine de la pragmatique n'a pas été abordé. Cela se justifie par le fait qu'un cours destiné aux débutants ne peut pas embrasser tout ce qui se rapporte à la science linguistique en même temps. Ainsi, pour combler cette lacune, lors des études ultérieures spécifiques ou portant sur des langues particulières, il s'avère indispensable de présenter chaque fois une approche théorique à exploiter de manière plus ou moins détaillée.

REFERENCES

- ALVAREZ, Gerardo et Denise PERRON. 1995. *Concepts linguistiques en didactique des langues*. Québec : Centre International de Recherche en Aménagement Linguistique.
- BAYLON, Christian et Paul FABRE. 1975. *Initiation à la linguistique*. Paris : Fernand Nathan.
- BENVENISTE, Emile. 1966. *Problèmes de linguistique générale 1*. Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, Emile. 1974. *Problèmes de linguistique générale 2*. Paris : Gallimard.
- BLOOMFIELD, Leonard. 1970. *Le langage*. Paris : Payot.
- BOLTANSKI, Jean Elie. 1999. *Nouvelles directions en phonologie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- BUILLES, Jean-Michel. 1998. *Manuel de linguistique descriptive. Le point de vue fonctionnaliste*. Paris : Nathan.
- CHISS, Jean-Louis et Christian PUECH. 1997. *Fondations de la linguistique. Etudes d'histoire et d'épistémologie*. Louvain-la-Neuve : Duculot. 2^{ème} édition.
- CHISS, Jean-Louis et Christian PUECH. 1999. *Le langage et ses disciplines : XIXe et XXe siècles*. Paris/Bruxelles : Deboeck/Duculot.
- CREISSELS, Denis. 1995. *Eléments de syntaxe générale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CREISSELS, Denis. 2006a. *Syntaxe générale, une introduction typologique 1 : Catégories et constructions*. Paris : Lavoisier.
- CREISSELS, Denis. 2006b. *Syntaxe générale, une introduction typologique 2 : La phrase*. Paris : Lavoisier.
- DELBECQUE, Nicole. 2006. *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*. Bruxelles : Deboeck/Duculot.
- DUBOIS, Jean, Mathée GIACCOMO, Louis GUESPIN, Christiane MARCELLESI, Jean-Baptiste MARCELLESI et Jean-Pierre MEVEL. 2001. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse-Bordas. 2^{ème} édition.
- DUCROT, Oswald et Tzvetan TODOROV. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Le Seuil.
- DUCROT, Oswald. 1968. *Le structuralisme en linguistique*. Paris : Editions du Seuil.
- FEUILLET, Jack. 1988. *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*. Paris : Presses Universitaires de France.

- FRADIN, Bernard. 2003. *Nouvelles approches en morphologie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- FRANÇOIS, Frédéric. 1980. *Linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- GARDES-TAMINE, Joëlle. 2000. *La grammaire 1 : Phonologie, Morphologie, Lexicologie, Méthode et Exercices corrigés*. Paris : Armand Colin.
- GARDES-TAMINE, Joëlle. 2001. *La grammaire 2 : Syntaxe*. Paris : Armand Colin.
- GHILS, Paul. 2007. *Les théories du langage au XXe siècle. De la biologie à la dialogique*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia.
- GLEASON, Henry Allan. 1969. *Introduction à la linguistique*, Paris : Librairie Larousse.
- GUELPA, Patrick. 1997. *Introduction à l'analyse linguistique*. Paris : Armand Colin.
- GUILLAUME, Gustave. 1982. *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, Série C : Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV)*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- JAKOBSON, Roman. 1963. *Essais de linguistique générale*. Paris : Les Editions de Minuit.
- LEPSCHY, Giulio C. 1968. *La linguistique structurale*. Paris : Payot.
- LEROY, Maurice. 1980. *Les grands courants de la linguistique moderne*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- LYONS, John. 1970. *Linguistique générale : Introduction à la linguistique théorique*. Paris : Librairie Larousse.
- MARTINET, André. 1970. *Eléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.
- MEL'CUK, Igor, André CLAS et Alain POLGUERE. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Paris : Editions Duculot.
- MEL'CUK, Igor. 1994. *Cours de morphologie théorique et descriptive*. Vol. 2. Montréal : Presses Universitaires de Montréal.
- MEL'CUK, Igor. 1996. *Cours de morphologie théorique et descriptive*. Vol. 3. Montréal : Presses Universitaires de Montréal.
- MOESCHLER, Jacques et Antoine AUCHLIN. 2000. *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris : Armand Colin.
- MONNERET, Philippe. 1999. *Exercices de linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- MOUNIN, Georges. 1972. *La sémantique*. Paris : Editions Seghers.

- MOUNIN, Georges. 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- NIKLAS-SALMINEN, Aïno. 1997. *La lexicologie*. Paris : Armand-Colin.
- NOVAKOVA, Iva. 2010. *Syntaxe et sémantique des prédicats : Approche contrastive et fonctionnelle*. Grenoble : Université Stendhal.
- NYCKEES, Vincent. 1998. *La sémantique*. Paris : Belin.
- PAVEAU, Marie-Anne et Georges-Elia SARFATI. 2003. *Les grandes théories de la linguistique : De la grammaire comparée à la pragmatique*. Paris : Armand-Colin.
- PEYTARD, Jean et Emile GENOUVRIER. 1970. *Linguistique et enseignement du français*. Paris : Larousse.
- POLGUERE, Alain. 2008. *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- RADHOUANE, Nebil. 2007. *Syntaxe descriptive*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia.
- ROBINS, Henrard R. 1973. *Linguistique générale : Une introduction*. Paris : Armand Colin.
- SAPIR, Edward. 1970. *Le langage : Introduction à l'étude de la parole*. Paris : Editions Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand de. 1972. *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.
- SORES, Anna. 2008. *Typologie et linguistique contrastive. Théories et applications dans la comparaison des langues*. Berne : Peter Lang.
- TOURATIER, Christian. 2000. *La sémantique*. Paris : Armand-Colin.
- TROUBETZKOY, Nicolai. 1970. *Principes de phonologie*. Paris : Klincksieck.